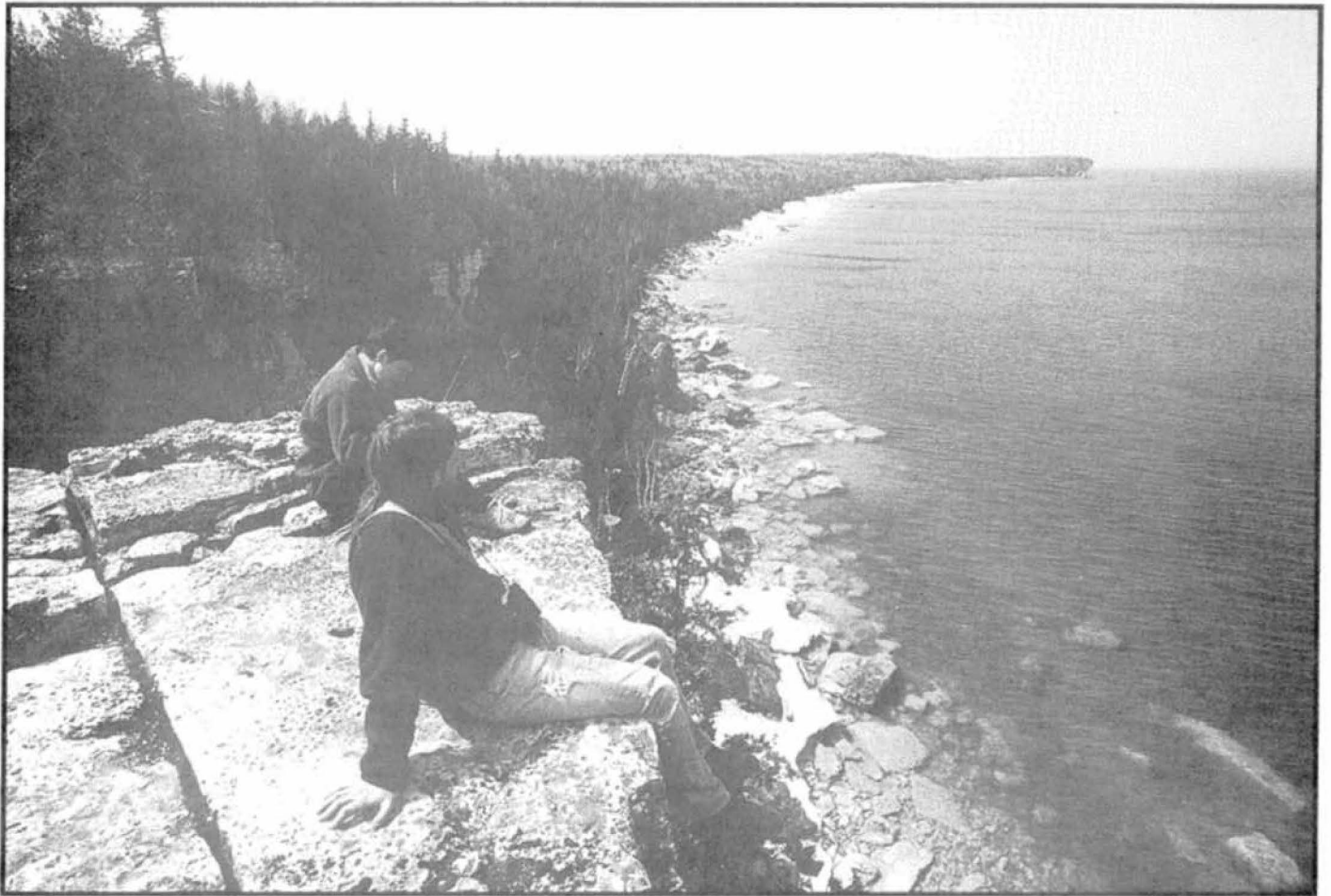


Plan directeur du
PARC NATIONAL
DE LA PÉNINSULE-BRUCE



Patrimoine canadien
Parcs Canada

Canadian Heritage
Parks Canada

Canada



Plan directeur du
PARC NATIONAL DE LA PÉNINSULE-BRUCE

1998

This publication is also available in English. Simply request it from:

Bruce Peninsula National Park
P.O. Box 189,
Tobermory, Ontario
N0H 2R0
(519) 596-2233

AVANT-PROPOS

La géologie est partout présente sur la péninsule Bruce. C'est ici que l'escarpement du Niagara plonge sous les eaux des Grands Lacs, ses falaises massives dominant les eaux étincelantes de la baie Georgienne. Cet endroit unique recèle des arbres vieux de milliers d'années, mais hauts de quelques pieds à peine, agrippés aux rochers, des ruisseaux disparaissant sous terre et une abondance d'orchidées délicates. Le parc national de la Péninsule-Bruce préserve à jamais cet endroit magique qui fait partie du patrimoine commun à tous les Canadiens.

Ce patrimoine appartient aussi au reste du monde. Le parc national de la Péninsule-Bruce est au coeur de la réserve de la biosphère de l'escarpement du Niagara, laquelle fait partie d'un réseau d'endroits protégés axés sur la démonstration de la durabilité de la vie. À ce titre, sa gestion exige un haut degré de collaboration entre tous les paliers d'administration et le public.

Ce plan directeur servira à orienter les activités de conservation de Parcs Canada et de ses partenaires pour les dix à quinze prochaines années. Il a été élaboré avec l'aide du public et j'aimerais vous inviter à vous joindre à nous pour faire de cette vision de l'avenir du parc une réalité. Nous avons besoin de vous pour y arriver.

C'est avec un grand plaisir que j'approuve officiellement le plan directeur du parc national de la Péninsule-Bruce.



A handwritten signature in cursive script, reading "Sheila Copps".

Sheila Copps
Ministre du Patrimoine canadien



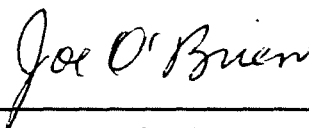
A handwritten signature in cursive script, reading "Andy Mitchell".

Andy Mitchell
secrétaire d'État (Parcs)

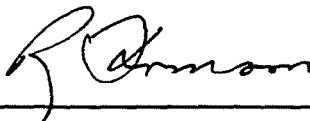
RECOMMANDÉ PAR :



T. Lee
Sous-ministre adjoint



Joe O'Brien
Directeur général de l'est du Canada



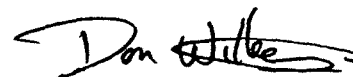
Ross Thomson
Directeur intérimaire de l'unité de gestion



Mike Briggs



Ivan Smith
Équipe de gestion de Bruce/Fathom



Don Wilkes



TABLE DES MATIÈRES

Plan directeur du parc national de la Péninsule-Bruce

1.0	Le plan directeur	1
2.0	Parc national de la Péninsule-Bruce	
2.1	Emplacement	2
2.2	Géologie	2
2.3	Végétation	2
2.4	Faune	4
2.5	Activité humaine	4
2.6	Rapports avec le parc marin national Fathom Five	5
2.7	Occasions de loisirs	5
2.8	Une approche fondée sur l'écosystème	6
3.0	Création du parc	8
4.0	Mission et objectifs du parc	10
5.0	Plan directeur pour le parc national de la Péninsule-Bruce	11
5.1	Principes directeurs applicables à l'élaboration du Plan	11
5.2	Écosystème de la haute-péninsule Bruce	11
5.3	Une vision de l'avenir	12
5.4	Transformer la vision en réalité	14
6.0	Répartition du parc en zones	16
7.0	Stratégies	19
7.1	L'environnement naturel	19
7.1.1	Intégrité de l'écosystème	19
7.1.2	Réhabilitation	20
7.1.3	Évaluation des impacts sur l'environnement	21
7.1.4	Surveillance des impacts de l'utilisation du parc	21
7.1.5	Analyses et recherches relatives aux ressources naturelles	22
7.2	L'environnement culturel	23
7.3	Utilisation du parc par les visiteurs	24
7.3.1	Groupes d'utilisateurs	25
7.3.2	Randonneurs d'un jour	26
7.3.3	Grands randonneurs	28
7.3.4	Campeurs	29
7.3.5	Utilisateurs de produits éducatifs	30
7.3.6	Groupes organisés	31
7.3.7	Utilisateurs des rives	32
7.3.8	Visiteurs venus admirer le paysage	32
7.3.9	Résidents locaux et régionaux	33
7.3.10	Utilisateurs spécialisés	33
7.4	Autres services collectifs	37
7.4.1	Sécurité du public	37
7.4.2	Sentier Bruce	37
7.4.3	Services offerts aux personnes handicapés	38
7.5	Éducation du public	38
7.5.1	Thèmes traités dans le parc	39





TABLE DES MATIÈRES (SUITE)

Plan directeur du parc national de la Péninsule-Bruce

7.5.2	Centre d'accueil	39
7.6	Travailler avec nos alliés	40
8.0	Administration et opérations	43
8.1	Bureaux du parc	43
8.2	Gestion des biens immobiliers	43
8.3	Recettes	44
8.4	Apparence des installations	44
9.0	Évaluation des incidences environnementales	46

CARTES

Carte 1	Cadre régional	7
Carte 2	Écosystème de la haute-péninsule Bruce	15
Carte 3	Carte sur la valeur des ressources	18
Carte 4	Zone du lac Cyprus	27
Carte 5	Carte des biens immobiliers	45

TABLEAU

Tableau 1	Évaluation des activités	36
-----------	--------------------------	----

ANNEXES

Annexe A	Thèmes- Programmes de communication et d'interprétation du parc	48
Annexe B	Plans qui seront établis une fois le Plan directeur approuvé	49
Annexe C	Membres du Comité consultatif du parc national de la Péninsule-Bruce et du parc marin national Fathom Five	50





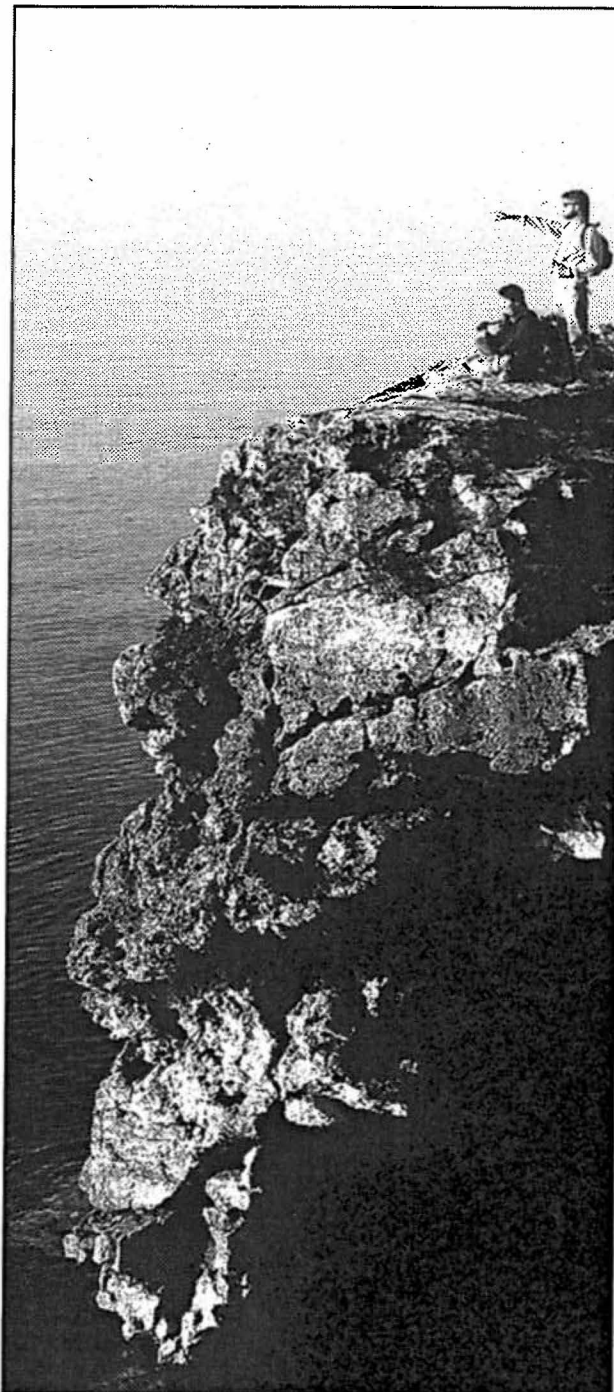
LE PLAN DIRECTEUR

Plan directeur du parc national de la Péninsule-Bruce

1.0 LE PLAN DIRECTEUR

Les parcs nationaux se dotent d'un plan directeur pour fixer leurs orientations à long terme sur la protection de leurs ressources, leur activité et leur utilisation par les visiteurs. Le plan directeur n'est pas une fin en soi; c'est un cadre stratégique dont on tient compte quand on prend des décisions de gestion et établit des plans détaillés, puis quand on met en oeuvre les décisions et les plans détaillés. Le plan directeur décrit le parc tel qu'il pourrait être, d'une manière idéale, 15 ans plus tard; il décrit dans leurs grandes lignes les stratégies à mettre en oeuvre pour que le parc idéal soit créé. Comme la situation se transforme d'une manière imprévisible au cours de la période sur laquelle porte le plan directeur, il faut que la mise en oeuvre de ce dernier puisse être facilement adaptée aux circonstances; c'est d'ailleurs pourquoi le plan directeur ne renferme pas de directives précises concernant la réalisation des objectifs qui y sont définis. Mentionnons enfin que le plan directeur, même si l'horizon de la planification est de 15 ans, porte principalement sur les cinq premières années qui suivent son approbation.

Parcs Canada a besoin d'aide pour atteindre les objectifs fixés pour le parc national de la Péninsule-Bruce; c'est avec une vaste gamme d'alliés qu'il doit chercher à transformer en réalité une vision commune. Parmi ces alliés, il y a les habitants de la région du parc, dont les idées et les opinions sont précieuses pour l'élaboration du plan directeur du parc; deux citoyens font d'ailleurs partie de l'équipe de planification (ils représentent le canton de St. Edmunds et la Bruce Trail Association). Ce projet de plan directeur a aussi fait l'objet de discussions avec le Comité consultatif du parc, lequel est formé d'environ 18 représentants des collectivités locales, des groupes d'intérêts et des Premières nations de la région (Chippewas de Nawash et nation ojibway de Saugeen). Le Comité consultatif s'est adjoint un sous-comité qui s'est penché sur les principales installations du parc; la population a pu s'exprimer, également dans le cadre de l'étude de ce sous-comité.





PARC NATIONAL DE LA PÉNINSULE-BRUCE

Plan directeur du parc national de la Péninsule-Bruce

2.0 PARC NATIONAL DE LA PÉNINSULE-BRUCE

2.1 Emplacement

Le parc national de la Péninsule-Bruce est situé en Ontario, dans le canton de St. Edmunds, dans la haute-péninsule Bruce (voir la carte 1). La péninsule fait partie du spectaculaire escarpement du Niagara l'« épine dorsale » du sud de l'Ontario; elle sépare le lac Huron de la baie Georgienne. On n'a pas encore fini d'acquérir des terres pour former le parc qui, quand il sera terminé, aura une superficie d'environ 140 kilomètres carrés. Il y a actuellement des terres privées dans le parc et à côté du parc.

Il faut moins de quatre heures, de Toronto et d'autres villes importantes, pour se rendre sans problème au parc national de la Péninsule-Bruce. Du sud, on peut s'y rendre par la route 6, qui divise le parc en deux; on peut y accéder par le nord en prenant un traversier sur l'île Manitoulin. Le tourisme estival constitue la base de l'économie de la région. Tobermory, qui se trouve à dix kilomètres au nord de la route du lac Cyprus, est le principal centre de services touristiques de la région, dont les autres parties sont rurales.

2.2 Géologie

En 1987, on s'est entendu sur la création du parc national de la Péninsule-Bruce pour protéger une partie représentative des basses-terres des Grands Lacs et du Saint-Laurent. L'élément dominant du parc est l'escarpement du Niagara, qui est une falaise escarpée qui atteint par endroits 50 mètres de hauteur et qui est formé d'un calcaire, la dolomite, âgé de 400 à 500 millions d'années. Cet escarpement est le rebord d'un ancien fond océanique énorme qui reposait dans un creux formé dans la croûte terrestre. Comme une gigantesque cuvette, l'escarpement émerge de dépôts superficiels, près de Rochester (État de New York); il traverse la rivière Niagara, aux chutes Niagara, et s'étend jusqu'à Tobermory. Ici, il disparaît sous l'eau du parc marin national Fathom Five. Il se prolonge ensuite en un immense arc rocheux pour former l'île Manitoulin et la péninsule Door (Wisconsin), avant de disparaître à nouveau à l'ouest de Chicago. Dans le parc national de la Péninsule-Bruce, l'escarpement du Niagara forme le rivage de la baie Georgienne, d'où la terre descend en pente douce vers l'ouest, dans le lac Huron.

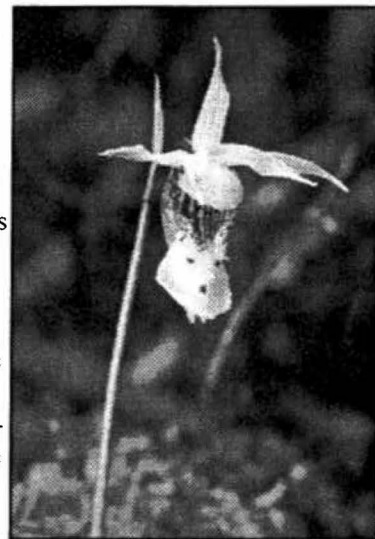
Mentionnons aussi que le parc national de la Péninsule-Bruce renferme le plus bel exemple de dallage de roches dolomitiques de l'Ontario.

Au cours des derniers millions d'années, la partie de l'Ontario dans laquelle se trouve le parc national de la Péninsule-Bruce a connu au moins quatre grandes glaciations qui ont façonné les rivages actuels, en plus de creuser et de modeler la surface du substrat rocheux. Après le retrait de la glace, de nombreux lacs post-glaciaires couvraient la région. L'action glaciaire a contribué à l'érosion des matériaux superficiels; elle n'a laissé derrière elle qu'une mince couche de sol couvrant le substrat rocheux. L'érosion de ce dernier, quelque peu soluble dans l'eau, est à l'origine de divers phénomènes « karstiques » : cavernes, dolines, pertes karstiques et lapiés, qui sont parmi les plus intéressants phénomènes du genre que l'on rencontre dans l'Est canadien.

À l'intérieur du parc national de la Péninsule-Bruce, les eaux de surface coulent du nord-est vers le sud-ouest. Un complexe de lacs intérieurs (Emmett, Crane, George, Umbrella, Upper et Lower Andrew, etc.) s'est formé dans la partie nord-centrale du parc; certains de ces lacs occupent un bassin sculpté par l'action glaciaire dans le substrat rocheux. Il y a aussi des phénomènes de drainage souterrain dans le parc; l'eau s'écoule par des cavernes et des fissures dans le substrat rocheux. Le parc, enfin, contient plusieurs types de plages, dont des plages de sable, des plages de galets et des plages pierreuses.

2.3 Végétation

L'écosystème du parc est un amalgame inhabituel de communautés végétales et de populations florales dont la présence est attribuable au climat tempéré par les Grands Lacs, aux sols peu profonds reposant sur du calcaire, à l'isolement post-glaciaire et à une exploitation agricole modérée, voire restreinte.





PARC NATIONAL DE LA PÉNINSULE-BRUCE

Plan directeur du parc national de la Péninsule-Bruce

Le parc renferme par ailleurs beaucoup de plantes rares, dont l'existence est due, en partie, à l'abondance de ses habitats inhabituels (steppes du type Alvar, pentes d'éboulis, falaises, sables d'origine volcanique). La péninsule Bruce est réputée pour la diversité de ses orchidées et fougères, ainsi que pour la présence de plantes dont l'aire géographique ne s'étend pas normalement jusque dans le sud ou le centre de l'Ontario. Selon des études récentes, les thuyas occidentaux rabougris du front de falaise sont au nombre des arbres les plus âgés de l'Amérique du Nord, même s'ils sont petits. Les conditions étant rudes, les thuyas croissent très lentement; un arbre peut mesurer seulement quelques pieds, mais être âgé de mille ans. Les chercheurs ont aussi découvert que les arbres vivent en association avec des espèces « endolithes » : un complexe de 27 espèces d'algues bleues (cyanophycées), mousses et lichens, qui vivent dans l'intérieur des rochers. Ces espèces, que l'on rencontre aussi dans les rochers d'autres environnements aussi perturbés que ceux de la péninsule Bruce (dans l'Antarctique et le Néguev, par exemple), fournissent aux arbres des nutriments dont ils ont besoin.

Les forêts qui composent environ 75 p. 100 de l'écosystème du parc sont essentiellement des forêts de seconde venue; elles ont poussé après une exploitation forestière intensive, le brûlage des rémanents et l'exploitation agricole du début du siècle. Les essences de transition - thuya occidental, peuplier faux-tremble et bouleau gris - ont remplacé la pruche présente avant la colonisation, qui couvrait 42 p. 100 du parc. Les peuplements de pin blanc, de pin rouge et de pin de Banks occupent 22 p. 100 de l'écosystème, quoique souvent comme codominants du thuya occidental. Les sols ont une profondeur moyenne de 15 centimètres. Là où ils sont plus profonds, la couverture forestière de feuillus tolérants a été rasée pour faire place à l'agriculture. Il faudra allumer des feux de faible intensité pour assurer la survie de quelques peuplements de pin et de chêne rouge. La pululation des insectes forestiers est également un phénomène naturel sur la péninsule Bruce.

Le parc compte divers milieux humides jouxtant des cours d'eau lents, des dépressions, des barrages de castor, des karsts et de nombreuses pentes d'écoulement. Les marais, très nombreux, sont associés à la résurgence d'eau minéralisée, surtout le long de la rive du lac Huron. En se retirant, les eaux vident de leur tourbe les marais alimentés par les ondes de tempête du lac Huron.

La Société canadienne pour la conservation de la nature a déclaré que les alvars, une communauté rare au Canada, étaient menacés à l'échelle mondiale. Il s'agit de superficies relativement dégagées où poussent des herbages ou une végétation éparse sur un sol peu profond ou du calcaire plat et dénudé. On trouve des alvars, dont le nombre est très restreint, dans le sud de la Suède, en Estonie, sur l'île Drummond dans le nord du Michigan et au centre du Canada. Dans notre pays, les alvars ne sont présents que dans les plaines de calcaire et de dolomite du sud de l'Ontario, et les plus grands sont situés à l'extrémité du Bouclier canadien, sur la péninsule Bruce et dans la région de l'île Manitoulin.

On trouve des communautés littorales, dans des eaux protégées, le long du lac Huron et sur certains rivages des îles de Fathom Five. Il y a très peu de communautés sur le littoral de la baie Georgienne parce que les falaises sont trop abruptes et les vagues trop fortes. Dans le parc, ce type de communautés crée les habitats les plus pro-





PARC NATIONAL DE LA PÉNINSULE-BRUCE

Plan directeur du parc national de la Péninsule-Bruce

ductifs et les plus vulnérables. Le nombre d'espèces qui composent ces communautés subit des changements cycliques.

2.4 Faune

Les oiseaux

La population d'oiseaux nicheurs du parc est particulièrement variée, phénomène attribuable d'une part à la diversité des habitats - grands boisés, milieux humides nombreux, littoraux et lacs - et d'autre part au fait que le parc se trouve au milieu d'une zone de transition entre les régions de végétation sud et nord.

L'avifaune est nettement caractéristique de celle du nord. Un certain nombre d'espèces boréales nichent dans les boisés mixtes ou de résineux et dans les marécages. La plupart d'entre elles sont rares ou absentes des régions situées plus au sud. Ces espèces comprennent le moucherolle à côtés olive, le moucherolle à ventre jaune, le roitelet à couronne rubis, le grand corbeau, le viréo à tête bleue, la paruline à gorge orangée et le vautour des palombes. De plus, quelques espèces associées au sud sont également présentes dans le parc, soit le coulicou à bec jaune, le petit-duc maculé, le viréo mélodieux, le bruant sauterelle et la grive des bois.

La haute-péninsule Bruce accueille de nombreuses espèces qui préfèrent les forêts, probablement pour diverses raisons, dont les principales sont la grande taille des boisés et l'emplacement de la péninsule au coeur de l'aire de reproduction de beaucoup d'oiseaux migrateurs néotropicaux. Le parc fait aussi partie d'une voie de migration très importante et de nombreuses espèces viennent se reposer dans ce secteur relativement petit.

Mammifères

Au moins 39 espèces de mammifères vivent dans le parc, et certaines dont le lièvre d'Amérique, sont à la limite méridionale de leurs aires. D'autres comme l'écureuil gris ne vont pas plus loin au nord. Dans le parc, on trouve sept des huit espèces de chauve-souris de la province; cinq y vivent toute l'année et utilisent les cavernes de l'escarpement du Niagara comme hibernacula.

On compte aussi des populations d'ours noirs et de martres, ces dernières ayant été ré-introduites avec succès dans le parc. Ces deux espèces préfèrent habituellement les vastes régions sauvages relativement intactes. Dernièrement, on aurait observé des loutres des rivières, des campagnols-lemmings de Cooper et des souris sauteuses des champs. Les cerfs de Virginie sont abondants et passent l'hiver sur la péninsule, sur la rive du lac Huron.

Herpétofaune

De nombreux amphibiens et reptiles (29 taxons) sont établis dans le parc. Ce phénomène est probablement attribuable à la grande diversité des habitats, au climat tempéré par les lacs, à la grande superficie des aires naturelles et par conséquent, au nombre restreint de perturbations causées par les hommes. Il faut souligner la population relativement importante de massasaugas.

Poissons

Plus d'une soixantaine d'espèces de poissons fréquentent les lacs intérieurs, les cours d'eau, les étangs, les marais et les eaux environnantes du parc. Le grand brochet, l'achigan à petite bouche et dans une moindre mesure, le doré jaune sont très répandus dans les lacs intérieurs. Deux cours d'eau froide servent d'habitats à la truite mouchetée, à la truite de mer et à un certain nombre d'espèces de salmonidés anadromes.

2.5 Activité humaine

Les Autochtones ont commencé à occuper la région pendant la période archaïque supérieure et ils y sont restés jusqu'à l'arrivée des Européens. Déjà 5 000 ans avant le présent, ces peuples avaient développé une culture axée sur l'eau et exploitaient les diverses îles et rivages; ils avaient aussi mis en place un réseau d'échanges commerciaux qui englobait presque tous les Grands Lacs.

Les Odawas et les Ojibways étaient établis dans la région à l'arrivée des premiers explorateurs européens au XVII^e siècle. À cause de l'isolement de la péninsule Bruce, les Européens ne commencèrent à la coloniser que dans les années 1870. La pêche commerciale, l'exploitation forestière et l'agriculture étaient les principales activités exercées. Aujourd'hui, les principales activités humaines, dans la haute-péninsule, sont le tourisme et les loisirs.





PARC NATIONAL DE LA PÉNINSULE-BRUCE

Plan directeur du parc national de la Péninsule-Bruce

2.6 Rapports avec le parc marin national Fathom Five

Au nord du parc national de la Péninsule-Bruce, il y a le parc marin national Fathom Five, voisin du village de Tobermory. Ce parc a d'abord été créé par la province de l'Ontario pour protéger les 22 épaves qui y avaient été repérées; en 1987, il a été acquis par le gouvernement fédéral, au moment de l'entente portant création du parc national de la Péninsule-Bruce.

Le parc marin national Fathom Five renferme un mélange de caractéristiques aquatiques et terrestres représentatives de la région marine de la baie Georgienne. Dans la partie de l'aire qui est comprise dans la baie Georgienne, les eaux sont profondes, et elles sont froides toute l'année; dans la partie qui se trouve dans le lac Huron, dont les baies sont peu profondes, les eaux sont plus chaudes l'été. À l'endroit où l'escarpement du Niagara plonge sous l'eau, à l'est des îles Middle et Flowerpot, une « zone de mélange » d'eau froide et d'eau chaude crée une aire où l'activité biologique intense attire de nombreuses espèces. Sur les rivages de Fathom Five, on peut admirer de beaux exemples de formes de relief côtières : falaises, cavernes, plages pierreuses, plages soulevées, éperons d'érosion marine (célèbres « pots de fleurs ») de l'île Flowerpot, etc. La forêt des îles a été exploitée par l'homme jadis, mais les îles sont peu perturbées de nos jours; on y trouve une nouvelle couverture forestière qui fournit des habitats à plusieurs espèces de mammifères et de herpétiles.

2.7 Occasions de loisirs

Dans la haute-péninsule Bruce, on peut exercer de nombreuses activités récréatives très intéressantes, notamment dans le parc national de la Péninsule-Bruce et dans le parc marin national Fathom Five. Les personnes qui visitent la haute-péninsule Bruce et le parc national de la Péninsule-Bruce forment divers groupes d'utilisateurs: visiteurs venus admirer le paysage jusqu'à Tobermory, randonneurs de jour, grands randonneurs pédestres, utilisateurs des rives, campeurs, utilisateurs de produits éducatifs, groupes organisés, utilisateurs spécialisés, etc.

Les traversiers de l'entreprise Ontario Northland transportent environ 260 000 personnes par année entre Tobermory et l'île Manitoulin. Le sentier Bruce attire des milliers de randonneurs. Les eaux de Fathom Five





PARC NATIONAL DE LA PÉNINSULE-BRUCE

Plan directeur du parc national de la Péninsule-Bruce

séduisent des plongeurs autonomes de tous les coins du monde. À l'intérieur du parc, le camping du lac Cyprus reçoit environ 25 000 campeurs par année.

2.8 Une approche fondée sur l'écosystème

La direction du parc doit résoudre des problèmes causés par les liens indissociables et complexes entre l'environnement et l'économie; c'est pourquoi elle doit tenir compte de nombreux aspects avant de trouver une solution. La direction a donc décidé d'adopter une approche axée sur l'écosystème plutôt que de s'attarder à une ressource donnée. L'approche est fondée sur une compréhension des conditions et processus écologiques et de leur interrelation avec les besoins et les attentes des hommes. Cette approche ne peut réussir sans l'appui et la collaboration de tous.

Le parc national de la Péninsule-Bruce, le parc marin national Fathom Five, les réserves naturelles des cantons de St. Edmunds et de Lindsay qu'exploite le ministère des Richesses naturelles de l'Ontario, la réserve naturelle de la baie Dorcas que gère la Fédération of Ontario Naturalists et la réserve des Premières nations (Chippewas de Nawash et nation ojibway de Saugeen), sont des organisations qui se complètent; elles gèrent des terres ou des étendues d'eau variées en cherchant à réaliser des objectifs divers : conservation, protection, organisation d'activités dans la nature et d'activités récréatives accessibles facilement aux habitants de la région et aux personnes qui la visitent, etc. Le fait que l'escarpement du Niagara ait été incorporé récemment au réseau des réserves de la biosphère facilitera la coordination de la gestion des aires naturelles de la haute-péninsule Bruce.

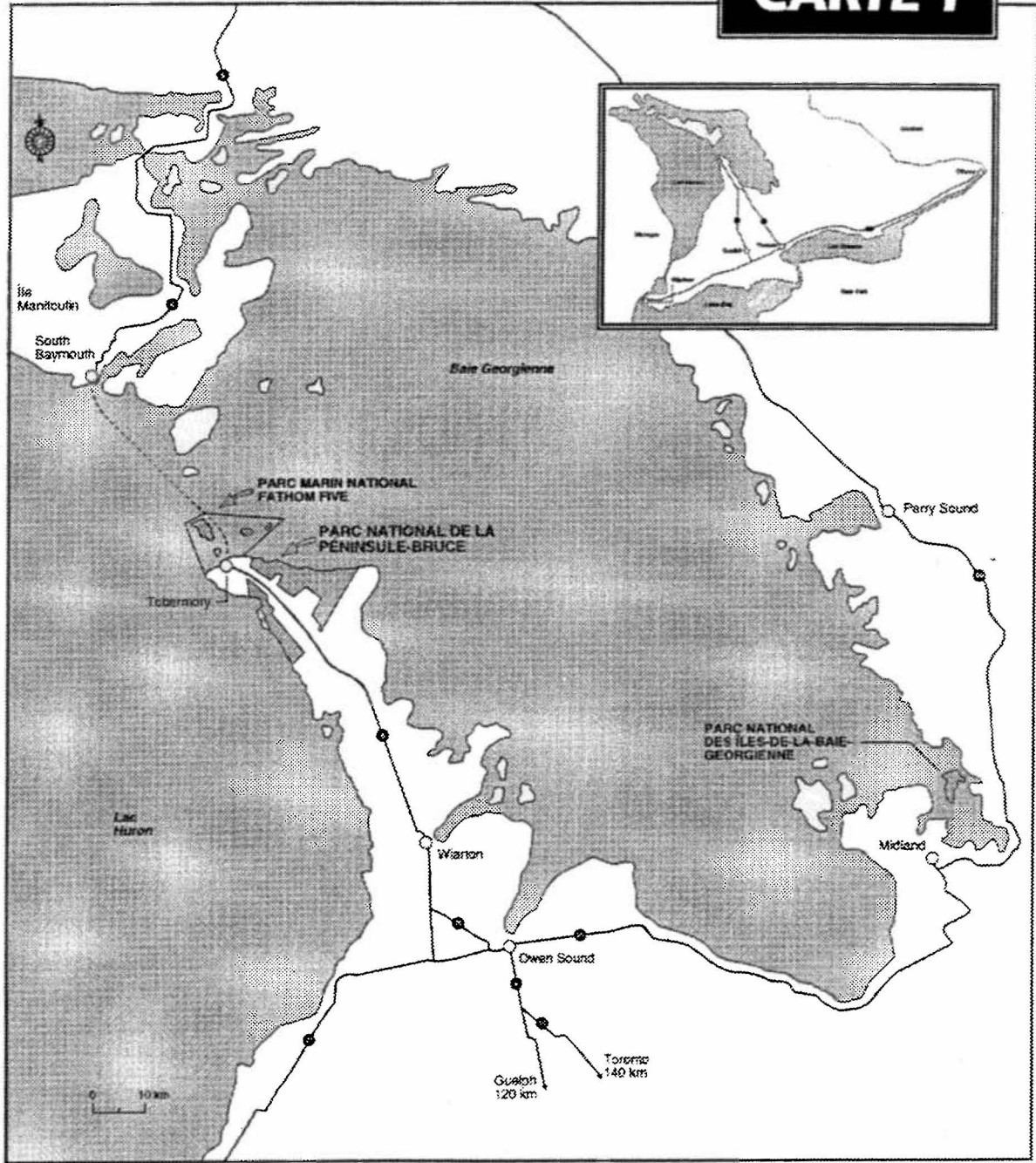




CADRE RÉGIONAL

Plan directeur du parc national de la Péninsule-Bruce

CARTE 1





CRÉATION DU PARC

Plan directeur du parc national de la Péninsule-Bruce

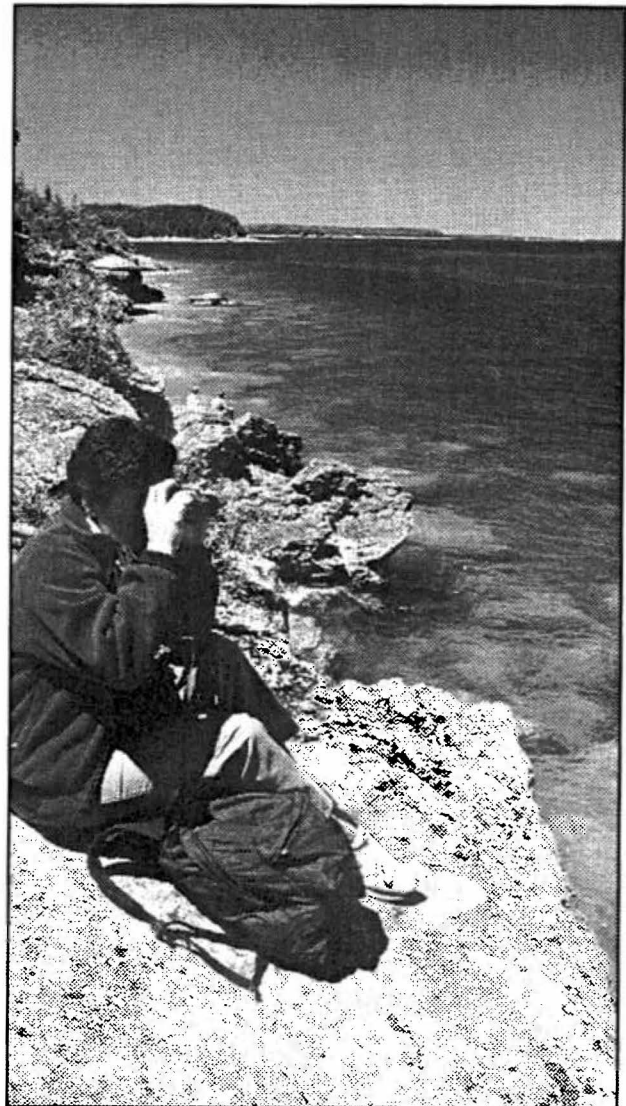
3.0 CRÉATION DU PARC

Bien avant que le parc national de la Péninsule-Bruce ne soit créé, il avait été déterminé que la péninsule Bruce présentait les caractéristiques nécessaires pour abriter un parc national; on avait déjà formé des projets pour créer un tel parc. En 1981, on a commencé à mener les consultations publiques concernant le dernier de ces projets. L'année suivante, un comité d'étude a été formé par des municipalités, et chargé de découvrir ce que la population pensait de l'idée. Après avoir pris connaissance des résultats de l'étude, les cantons de St. Edmunds et de Lindsay ont accordé leur soutien provisoire au projet. En 1985, les auteurs d'une étude des impacts socio-économiques en sont arrivés à la conclusion que la présence d'un parc national serait avantageuse, sur le plan économique, pour la haute-péninsule Bruce. D'autres discussions eurent lieu. Le canton de Lindsay décida de se retirer du groupe qui appuyait le projet; le canton de St. Edmunds décida d'appuyer entièrement la réalisation du projet, pourvu que certaines conditions soient remplies, et recommanda que l'on tienne compte du parc marin national Fathom Five dans les négociations. Les gouvernements de l'Ontario et du Canada acceptèrent ces conditions et signèrent, le 20 juillet 1987, une entente portant création du parc national de la Péninsule-Bruce et du parc marin national Fathom Five.

En vertu de l'entente fédérale-provinciale, le parc provincial du lac Cyprus (créé en 1966) fut cédé au gouvernement fédéral en décembre 1987 et devint l'aire centrale du nouveau parc national. D'autres terres seront acquises par le gouvernement fédéral quand on aura réglé les revendications des droits ancestraux non éteints des Premières nations à l'égard des terres environnantes invendues. On acquerra d'autres étendues de terrain, comprises à l'intérieur des limites du parc, quand l'occasion se présentera; ces transferts de propriété se feront d'un commun accord. Une fois que les terrains auront été réunis, le parc sera confirmé en vertu de la Loi sur les parcs nationaux. Le parc national de la Péninsule-Bruce et le parc marin national Fathom Five sont gérés et exploités par une seule unité administrative qui occupe actuellement des locaux temporaires à Tobermory.

En 1990, l'escarpement du Niagara a été classé réserve de la biosphère par l'Organisation des Nations Unies

pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). Le Programme de réserve de la biosphère est reconnu partout dans le monde; il vise à encourager la conservation des ressources et l'utilisation viable des écosystèmes par les êtres humains. La haute-péninsule Bruce est l'une des nombreuses « aires centrales » de la Réserve de la biosphère de l'escarpement du Niagara (on appelle « aires centrales » les parties des réserves qui sont encore pratiquement intactes.) Les aires centrales sont des parties des réserves de la biosphère qui sont protégées par la loi et dans lesquelles la protection des ressources est le principe de gestion le plus important. Les réserves de la biosphère doivent aussi renfermer des zones tampons qui entourent les aires centrales





CRÉATION DU PARC

Plan directeur du parc national de la Péninsule-Bruce

et dans lesquelles les activités sont contrôlées à l'amiable par les différents gestionnaires. Elles comprennent aussi des zones de coopération qui se trouvent hors des aires centrales et des zones tampons et dans lesquelles il est permis d'exercer des activités économiques et sociales; on gère ces zones en tenant compte des objectifs de la réserve. Parcs Canada et ses alliés travaillent actuellement à organiser la réserve comme elle doit l'être.

Le parc national de la Péninsule-Bruce fait partie du réseau des parcs de l'escarpement du Niagara et des espaces libres. Ce réseau se compose de plus de 100 parcs et aires protégées, qui sont souvent des aires centrales; il s'étend de Queenston à Tobermory; le sentier Bruce, long de plus de 780 kilomètres, relie ces parcs et aires protégées. C'est dans le parc national de la Péninsule-Bruce que le sentier Bruce est le plus sauvage et fait vivre aux randonneurs les expériences les plus stimulantes.





MISSION ET OBJECTIFS DU PARC

Plan directeur du parc national de la Péninsule-Bruce

4.0 MISSION ET OBJECTIFS DU PARC

La mission de Parcs Canada, au parc national de la Péninsule-Bruce, est la suivante :

Protéger les ressources naturelles et culturelles et collaborer avec ses alliés à l'extérieur du parc, en vue d'assurer la conservation de l'écosystème de la haute-péninsule Bruce.

- Protéger l'écosystème de la haute-péninsule Bruce, y compris sa forêt non fragmentée, le littoral naturel des Grands Lacs, de même que l'escarpement du Niagara et la forêt mûre établie sur le front de falaise.
- Collaborer avec ses alliés qui partagent ses objectifs en matière d'utilisation viable.
- Utiliser les connaissances et les outils scientifiques pour comprendre et gérer les ressources de l'écosystème, et ce, pour protéger les ressources à l'intérieur du parc et pour contribuer à la conservation des ressources à l'extérieur du parc.
- Satisfaire aux exigences que lui impose son statut de partie de l'aire centrale de la Réserve de la biosphère de l'escarpement du Niagara.
- Donner la possibilité aux utilisateurs de vivre des expériences qui sont à la fois de grande qualité et respectueuses de l'environnement, et favoriser ainsi le développement en eux du sens de la responsabilité en matière de protection du patrimoine naturel et culturel.
- Exécuter des programmes d'éducation et d'interprétation qui sensibilisent davantage la population, et qui lui fait mieux connaître et apprécier la Réserve de la biosphère de l'escarpement du Niagara, l'écosystème de la région, le parc national de la Péninsule-Bruce et le réseau des parcs nationaux.





PLAN DIRECTEUR POUR LE PARC NATIONAL DE LA PÉNINSULE-BRUCE

Plan directeur du parc national de la Péninsule-Bruce

5.0 PLAN DIRECTEUR POUR LE PARC NATIONAL DE LA PÉNINSULE-BRUCE

5.1 Principes directeurs applicables à l'élaboration du plan

Le Plan directeur du parc national de la Péninsule-Bruce doit être élaboré en conformité avec les sept principes suivants:

1. Selon la Loi sur les parcs nationaux, il importe en premier lieu de préserver l'intégrité écologique et, à cette fin, de protéger les ressources et les processus naturels.
2. Parcs Canada doit regarder au-delà des limites du parc et collaborer avec ses alliés pour aider à gérer l'« écosystème du parc et de ses environs », y compris les ressources culturelles et les ressources naturelles, s'il veut remplir sa fonction de protection pour toujours. Cette approche est à la base du concept de réserve de la biosphère.
3. En tant qu'acteurs clés du tourisme lié à l'écosystème de la région, Parcs Canada et la communauté locale ont intérêt à maintenir l'intégrité du milieu naturel, pour que l'industrie touristique soit durable, stable et viable.
4. La gestion du parc national de la Péninsule-Bruce doit être un modèle de gérance de l'environnement, de gestion des ressources naturelles et culturelles.
5. Le Comité consultatif du parc national de la Péninsule-Bruce et du parc marin national Fathom Five doit conseiller l'Équipe de gestion au sujet de la planification et du fonctionnement des deux parcs, en plus d'être un exemple des mécanismes de coopération qui ont été élaborés jusqu'ici. Parcs Canada continuera d'utiliser cette approche.
6. Parcs Canada doit continuer de donner la possibilité aux visiteurs d'exercer dans le parc des activités satisfaisantes et de grande qualité, ainsi que d'exécuter des programmes de diffusion externe et d'éducation. À court terme, Parcs Canada s'efforcera surtout de servir les marchés existants.
7. Au cours des 15 prochaines années, on doit viser principalement à protéger et à améliorer l'écosystème du parc, à continuer d'acquérir des terres en concluant avec les propriétaires fonciers des ententes de gré à gré, à gérer les activités offertes aux visiteurs et leurs

impacts, à imaginer des méthodes de travail avec les alliés de Parcs Canada; on doit aussi ne mettre sur pied que les équipements les plus essentiels pour les services et installations de base destinés aux groupes de visiteurs les plus importants.

5.2 Écosystème de la haute-péninsule Bruce

Il est maintenant largement admis qu'il ne suffit pas de gérer adéquatement les parcs nationaux dont Parcs Canada est responsable pour protéger la biodiversité et l'intégrité écologique de nos milieux. L'approche basée sur les écosystèmes, que doivent utiliser les parcs nationaux oblige ces derniers, quelle que soit la qualité de leur gestion, à veiller à assurer la conservation des écosystèmes de la grande région dont ils font partie, c'est-à-dire à s'occuper des aires centrales protégées, des zones tampons, des réseaux d'aires protégées reliées, des utilisations appropriées des terres adjacentes et de mécanismes puissants de coopération entre les gestionnaires de terres. Le Programme de réserve de la biosphère de l'UNESCO est d'ailleurs basé sur l'acceptation de ces principes. Dans le cas du parc national de la Péninsule-Bruce, la première étape de l'exercice de planification de gestion consiste à définir le grand écosystème dont il fait partie.

L'écosystème de la haute-péninsule Bruce est bordé d'une étendue d'eau sur trois côtés (nord, est et ouest); au sud, il constitue une partie de la zone d'exploitation agricole et d'urbanisation intensives du centre-sud de l'Ontario (voir la carte 2).

La haute-péninsule Bruce ressemble à une « île » boisée. Dans la majeure partie du reste du sud de l'Ontario, les boisés qui existent encore sont petits et fragmentés. Il n'y a donc plus beaucoup d'habitats de forêt intérieure. L'écosystème de la haute-péninsule Bruce renferme l'une des rares forêts de dimensions importantes qui est continue et qui n'est pas morcelée, en grande partie, par des routes et terres agricoles. Cette forêt revêt une importance spéciale pour cette raison. Elle est assez grande pour faire vivre des espèces typiques d'une forêt intérieure: ours noirs, pékans, chauves-souris à longues-oreilles, grands polatouches, buses à épaulettes, chouettes rayées, grives solitaires, parulines bleues à gorge noire, tangaras écarlates et salamandres masculées.





PLAN DIRECTEUR POUR LE PARC NATIONAL DE LA PÉNINSULE-BRUCE

Plan directeur du parc national de la Péninsule-Bruce

Il existe un lien naturel entre les espèces de l'écosystème et leur habitat géologique et climatique. On ne peut donc pas s'occuper des espèces sans tenir compte de l'habitat, et vice-versa.

Les limites d'un écosystème sont dynamiques et difficiles à définir, mais on peut les fixer jusqu'à un certain point. Des espèces (les massasaugas, par exemple) sont sédentaires, ne quittent jamais leur domaine vital; mais les ours noirs et d'autres espèces ont un domaine vital beaucoup plus grand qui ignore les limites qui séparent les terres agricoles et la forêt. Quant aux oiseaux migrants, ils parcourent des milliers de kilomètres chaque année et tissent un lien écologique entre l'Amérique du Sud et la haute-péninsule Bruce.

Néanmoins, il est légitime de définir une zone de coopération à l'intérieur de laquelle les alliés (Parcs Canada et les autres intervenants de la région) pourront chercher ensemble à assurer la conservation des ressources.

Juste au sud de l'endroit où la péninsule Bruce rétrécit, à la baie Stokes, le paysage change : dans les plaines Ferndale, nous passons en effet d'un territoire qui est essentiellement forestier à une zone qui est essentiellement agricole. C'est la limite méridionale, en fait, de l'écosystème de la haute-péninsule Bruce.

La région des lacs Miller et Swan est la zone de transition entre les forêts accidentées du nord de la péninsule Bruce et les paysages agricoles du sud-ouest de l'Ontario. Dans cette région, la terre est plus plate, les sols plus profonds et l'exploitation agricole intensive (en particulier le pâturage) a abaissé la couverture forestière à beaucoup moins de 50 p. 100. Le bloc forestier d'un seul tenant le plus vaste se trouve dans les régions du parc national de la Péninsule-Bruce, de la réserve naturelle du cap Cabot (province de l'Ontario), des territoires de chasse de Saugeen et du cap Croker (60a et 60b) et de propriétés privées. Ces régions sont les parties les plus naturelles (les aires centrales) de l'écosystème.

L'homme exerce des activités dans l'écosystème de la haute-péninsule Bruce. L'écosystème est capable de supporter une partie de ces activités. Ces dernières permettent aux visiteurs de bénéficier des ressources de la région et, grâce aux programmes d'interprétation, de se

renseigner sur leur importance d'une manière qui est viable pour l'environnement.

L'écosystème de la haute-péninsule Bruce est la pierre d'assise du présent projet de plan.

5.3 Une vision de l'avenir

En l'an 2010, soit à la fin de la période de 15 ans sur laquelle porte ce projet de plan, le parc national de la Péninsule-Bruce sera géré d'une manière conforme à son statut international d'aire centrale de la Réserve de la biosphère de l'escarpement du Niagara. Pour jouer son rôle d'aire centrale, le parc devra protéger ses systèmes biologiques importants, aider à démontrer la viabilité des actions pour l'avenir de la vie et donner des occasions d'intégrer la recherche, la surveillance, ainsi que les activités éducatives et de formation, à la conservation et à l'utilisation viable des ressources.

À titre de membres d'un réseau régional actif de conservation, les gestionnaires du parc travailleront en étroite collaboration avec leurs alliés des secteurs public et privé afin de faire face à des questions d'intérêt commun relatives à la protection des ressources naturelles et culturelles et à l'environnement. Les ressources naturelles seront gérées sur la base des écosystèmes plutôt que sur la base d'espèces individuelles très visibles (mais les espèces menacées ou en danger recevront une attention spéciale).

Pour gérer les ressources du parc, on utilisera des informations scientifiques précises. On exécutera des programmes de recherches méthodiques et de surveillance pour appuyer les activités relatives à la conservation et à la protection de ressource. On créera une grande base d'informations sur les ressources. On collectera des données expérimentales à l'intérieur et à l'extérieur du parc; on partagera ces données avec les alliés de Parcs Canada. On élaborera une série d'indicateurs qui serviront à suivre de près les résultats des efforts de gestion. Par exemple, la présence d'une population viable et stable de pékans pourrait être considérée comme un indicateur de la réussite des activités de gestion, tout comme la diminution de l'importance de la fragmentation de la forêt de l'écosystème.

Dans le parc et l'écosystème, on mettra en oeuvre des stratégies de gestion pour que l'importance de la couverture forestière non fragmentée ne diminue pas, au





PLAN DIRECTEUR POUR LE PARC NATIONAL DE LA PÉNINSULE-BRUCE

Plan directeur du parc national de la Péninsule-Bruce

moins, par rapport à ce qu'elle était en 1994. Le littoral des Grands Lacs, où on trouve des forêts mûres importantes, devra demeurer aussi peu perturbé qu'en 1994. Pour atteindre cet objectif, on gèrera toute la partie nord-est du parc, comprise entre la route du lac Emmett et la limite nord du parc, de manière à augmenter la couverture forestière et à permettre aux visiteurs d'y vivre les aventures « sauvages » les plus intéressantes du parc. Avec la collaboration du ministère des Richesses naturelles de l'Ontario, on gèrera les réserves naturelles provinciales intégrales situées entre la limite du parc et le cap Cabot, en cherchant à atteindre des objectifs semblables. On n'aménagera pas la rive du lac Huron, entre la pointe Terry et la point Pine Tree. Les visiteurs pourront exercer, dans les deux dernières parties du parc dont nous venons de parler, des activités pleine nature de grande qualité; ces endroits ne renfermeront pas d'installations de soutien pour les visiteurs; on ne pourra pas s'y rendre avec un véhicule motorisé. Aires centrales de l'écosystème, ces endroits naturels seront protégés en conséquence.

On utilisera des programmes de surveillance et des techniques de gestion des visiteurs pour s'assurer que les impacts de l'utilisation du parc par les visiteurs ne dépassent pas des limites acceptables (viabiles). On prendra les mesures nécessaires pour faire face à l'augmentation prévue de la fréquentation, surtout pendant les moyennes saisons du printemps et de l'automne. Le camping et l'aire d'utilisation diurne du lac Cyprus, et la zone tampon environnante les entourant, continueront de former la partie du parc qu'utiliseront le plus les visiteurs et dans laquelle on trouvera toujours le plus d'installations pour les visiteurs; aucune autre partie du parc ne sera aménagée autant qu'elle. Le parc continuera de servir principalement le marché des touristes qui sont attirés dans la haute-péninsule Bruce par l'ensemble des activités, services et installations qu'on y offre. Il faudra donc que le parc travaille de concert avec les entreprises touristiques des collectivités locales (restaurants, motels, magasins, Ontario Northland, etc.) et avec le parc marin national Fathom Five.

On créera une base de données sur les personnes qui visitent la région et sur celles qui pourraient la visiter. Le parc continuera d'offrir des activités pleine nature de grande qualité, basées sur l'appréciation des milieux naturels. Comme il est impossible de satisfaire les besoins de tous les visiteurs et de répondre à toutes leurs

attentes, on visera surtout à offrir des activités à des groupes de visiteurs déterminés: groupes d'utilisateurs de produits éducatifs, randonneurs de jour, grands randonneurs, utilisateurs des rives, campeurs, groupes organisés, visiteurs venus admirer le paysage et utilisateurs spécialisés. On accroîtra en particulier l'importance de la fonction d'éducation du parc.

Pour permettre aux visiteurs d'exercer des activités dans le parc et l'écosystème, on mettra à leur disposition des installations et on leur fournira des services. La présence d'un centre d'accueil permanent permettra de guider les membres de tous les groupes désireux de visiter le parc. Ce centre d'accueil dotera aussi le parc de l'équipement dont ont besoin les groupes organisés, en particulier les groupes qui voyagent en autocar, qui fréquentent peu la région actuellement parce qu'on n'y satisfait pas leurs besoins adéquatement. Les petites et les grandes randonnées pédestres dans le réseau de sentiers du lac Cyprus ou dans le sentier Bruce, et les promenades dans des boucles courtes, seront les moyens les plus importants de découvrir le parc et son écosystème.

On prévoit qu'une augmentation du nombre des groupes d'utilisateurs de produits éducatifs et des groupes organisés voyageant en autocar augmentera l'importance du marché touristique des moyennes saisons et rendra plus stable l'industrie touristique de la haute-péninsule Bruce.

Grâce à sa participation accrue à des partenariats et à des activités de coopération, et au rôle qu'il joue dans l'élaboration ou la mise en oeuvre de plans régionaux et de programmes régionaux de gestion des ressources, le parc pourra être géré non pas comme une entité isolée, mais comme un joueur clé dans les domaines du tourisme régional et de la gestion des ressources.

Les visiteurs et les habitants de la région connaîtront l'importance des principes de gérance de l'environnement, des parcs nationaux et des ressources protégées dans le parc national de la Péninsule-Bruce et dans l'écosystème dont le parc fait partie. Les collectivités locales auront le sentiment d'être des partenaires à part entière et leurs citoyens, comme le personnel du parc, seront fiers du parc et de l'écosystème, et en tireront beaucoup de satisfaction. La communauté continuera aussi de tirer profit du tourisme viable, basé sur l'exercice d'activités dans des milieux naturels de l'écosystème





PLAN DIRECTEUR POUR LE PARC NATIONAL DE LA PÉNINSULE-BRUCE

Plan directeur du parc national de la Péninsule-Bruce

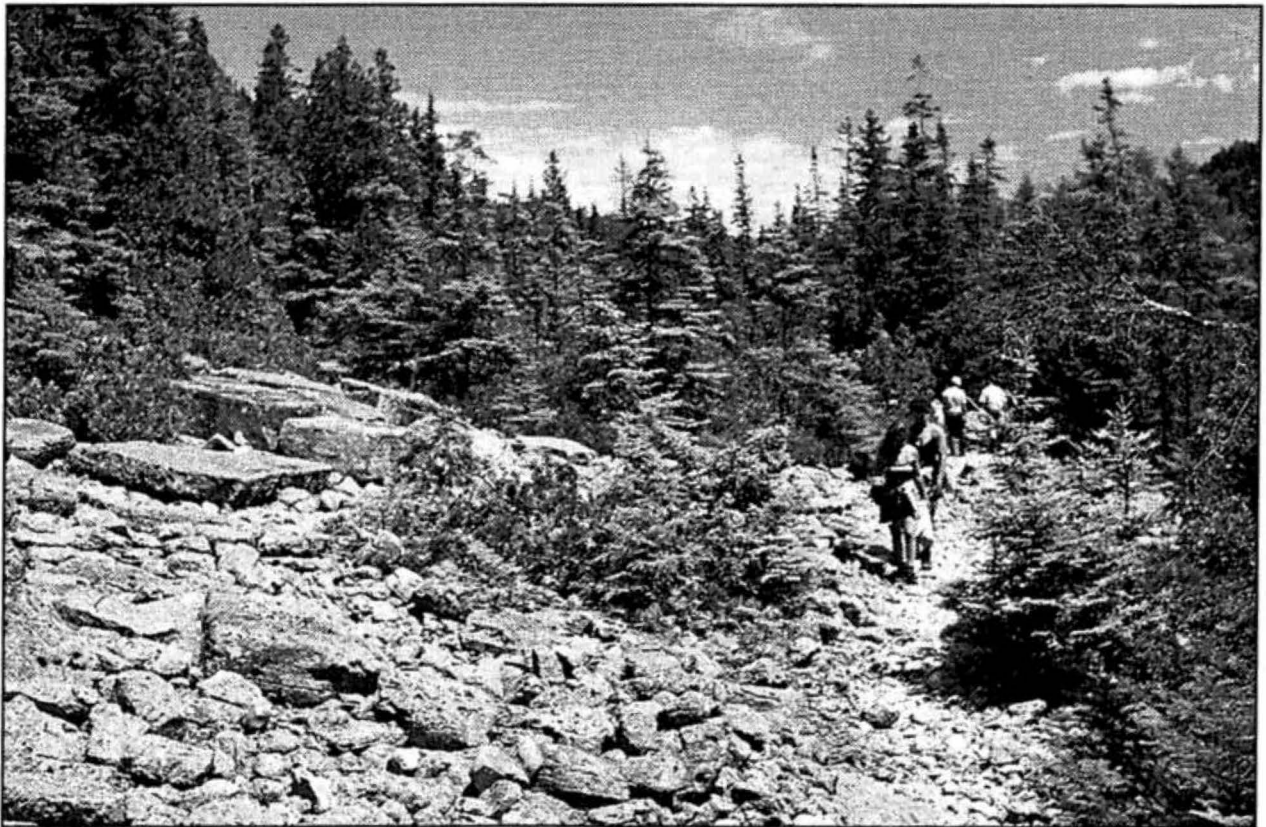
et du parc. La communauté aura donc tout intérêt à préserver la qualité naturelle de l'écosystème si elle veut que son industrie touristique demeure stable.

5.4 Transformer la vision en réalité

Ce plan met surtout l'accent sur l'élaboration d'arrangements en vue de permettre à Parcs Canada de travailler de concert avec ses alliés des secteurs public et privé, afin, d'une part, d'exercer des activités de protection et de conservation dans l'écosystème de la haute-péninsule Bruce et dans le parc national de la Péninsule-Bruce, et de permettre aux touristes de connaître et d'apprécier ces endroits, et, d'autre part, de trouver des moyens, à une époque où les ressources financières diminuent, de répondre aux besoins des visiteurs et de satisfaire aux exigences opérationnelles et administratives. Ce plan vise aussi à faire en sorte que les propositions soient compatibles avec les buts que vise la communauté.

L'approbation de ce plan directeur n'entraînera pas automatiquement l'approbation du financement de sa mise en oeuvre, laquelle dépendra de la disponibilité des

ressources financières. À toutes les étapes de la mise en oeuvre du plan, il faudra utiliser les mécanismes habituels d'approbation financière et se conformer aux directives concernant les dépenses publiques et l'obligation de rendre compte. C'est l'Équipe de gestion du parc qui sera responsable de la mise en oeuvre du plan directeur.

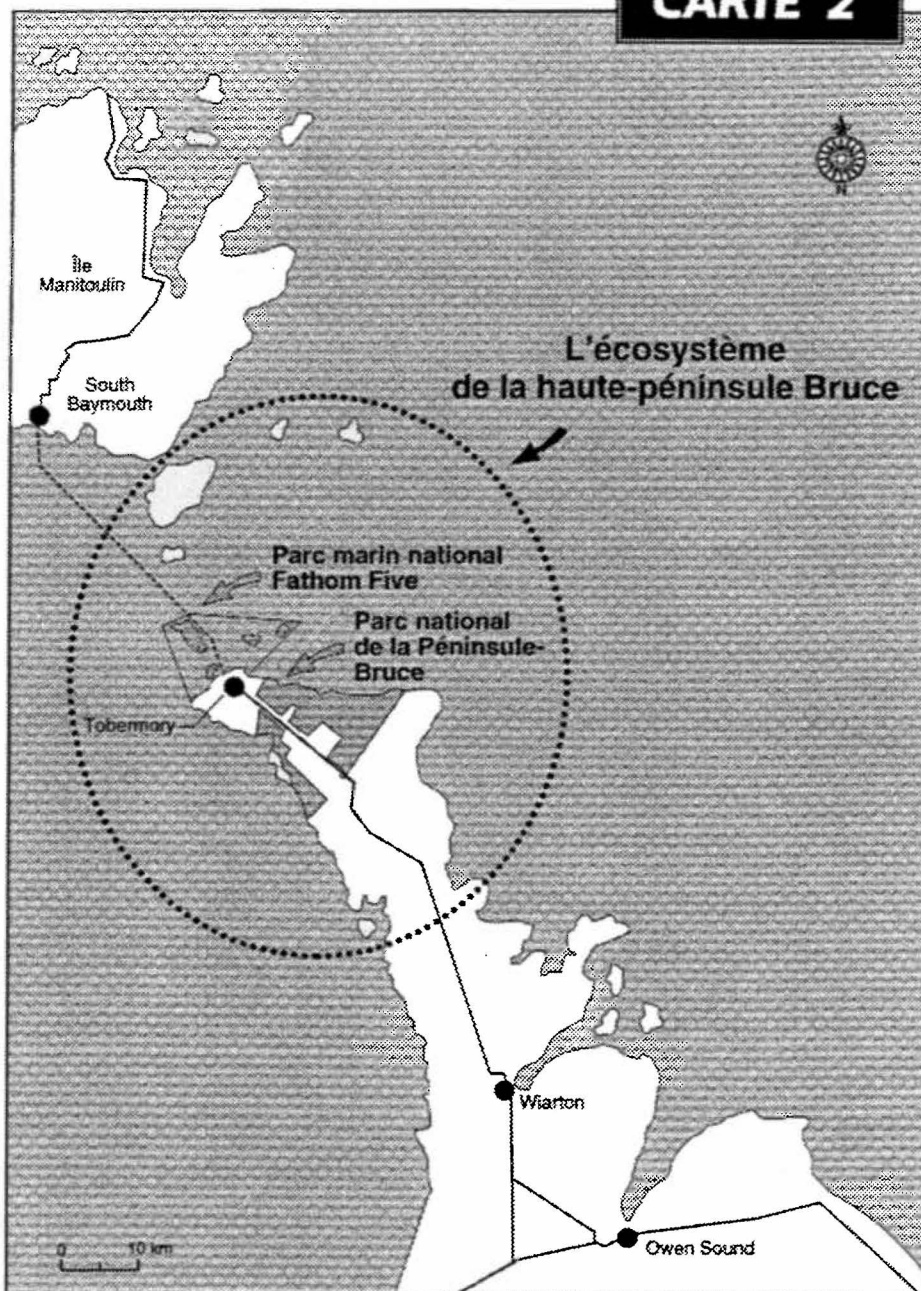




ÉCOSYSTÈME DE LA HAUTE-PÉNINSULE BRUCE

Plan directeur du parc national de la Péninsule-Bruce

CARTE 2





RÉPARTITION DU PARC EN ZONES

Plan directeur du parc national de la Péninsule-Bruce

6.0 RÉPARTITION DU PARC EN ZONES

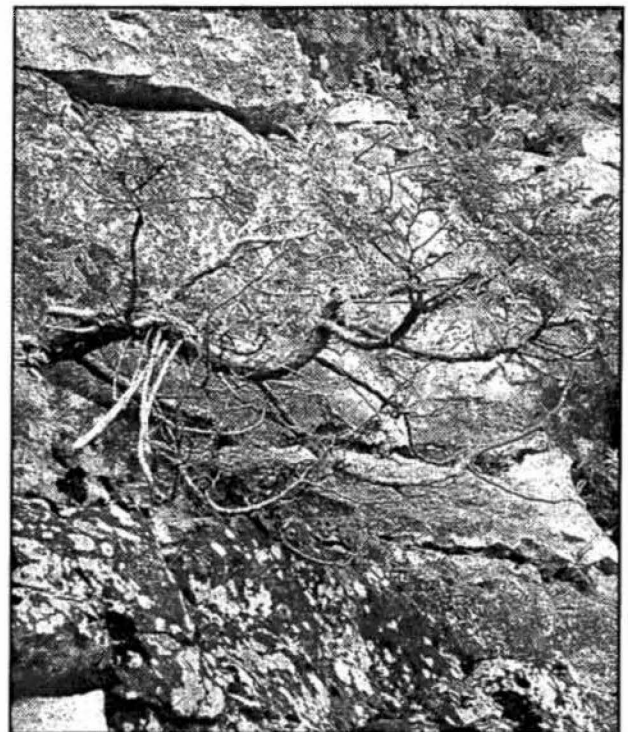
La majorité des plans directeurs des parcs nationaux contiennent un plan de zonage qui présente graphiquement les grandes lignes de l'utilisation ou de l'occupation de chaque « zone » du parc. Le système de répartition en cinq zones de Parcs Canada permet de combiner d'une part l'importance et la sensibilité des ressources et, d'autre part, les activités pour les visiteurs que Parcs Canada pense compatibles avec la nécessité de protéger les ressources des parcs et dont il faudrait donc rendre possible l'exercice. Si on simplifiait à l'excès, on pourrait dire que le plan de zonage est une carte faisant voir l'« aire de répartition » des activités pour les visiteurs dans un parc.

Les terres prévues pour la formation du parc national de la Péninsule-Bruce n'ont pas encore été toutes acquises; il faudra attendre plusieurs années avant qu'elles le soient. C'est pour cette raison que l'on trouve encore des terrains privés à l'intérieur des limites du parc et que bon nombre des étendues de terre de Parcs Canada, dans le parc, sont petites et dispersées. Il est difficile, dans ces conditions, de préparer un plan de zonage normal qui s'appliquerait uniquement aux terres appartenant à Parcs Canada; il ne conviendrait pas non plus que Parcs Canada élabore un plan de zonage pour des terres dont il n'est pas le propriétaire (et il ne possède pas la majeure partie du territoire du parc).

Afin d'aider à l'élaboration d'un plan de zonage global pour le parc, quand celui-ci sera plus complet, on a préparé une carte sur la valeur des ressources du parc (voir la carte 3). Cette carte représente les parties du parc qui ont une grande valeur à cause de leur état de milieu naturel. Pour la dresser, on s'est servi d'un système informatisé d'information géographique (SIG). Ce système permet d'établir des cartes à partir de données rassemblées à diverses fins; par exemple, une carte dressée pour faire voir les zones forestières d'une région peut être combinée à une carte portant sur les zones humides de la même région. C'est en procédant de cette façon que l'on a préparé une carte qui résulte de la combinaison de critères permettant de déterminer la valeur d'une zone en tant que milieu naturel. Ces critères sont les suivants :

- rareté des espèces ou ressources (les zones renfermant des espèces rares occupent un rang plus élevé)

- composition de l'étage dominé (les zones où la diversité est grande occupent un rang plus élevé)
- couverture forestière ininterrompue (les zones présentant une forêt non fragmentée et les zones plus grandes occupent un rang plus élevé)
- zones humides (les tourbières, les savanes, les marais et les marécages occupent un rang plus élevé)
- caractéristiques d'escarpement et de végétation Alvar (les zones appartenant à l'escarpement du Niagara ou à la végétation Alvar occupent un rang plus élevé)
- lieux et couloirs altérés (les routes et les bâtiments diminuent la valeur des zones qui en renferment)
- caractéristiques géomorphologiques (les zones renfermant une caverne, des dunes ou des éperons d'érosion marine occupent un rang plus élevé)
- succession écologique (les zones faisant voir un plus grand nombre de stades de la maturité occupent un rang plus élevé)
- couloirs de lacs et de ruisseaux (les lacs intérieurs reliés entre eux occupent un rang plus élevé)
- intégrité de la nature (les zones où l'intégrité de la nature est plus grande occupent un rang plus élevé)





RÉPARTITION DU PARC EN ZONES

Plan directeur du parc national de la Péninsule-Bruce

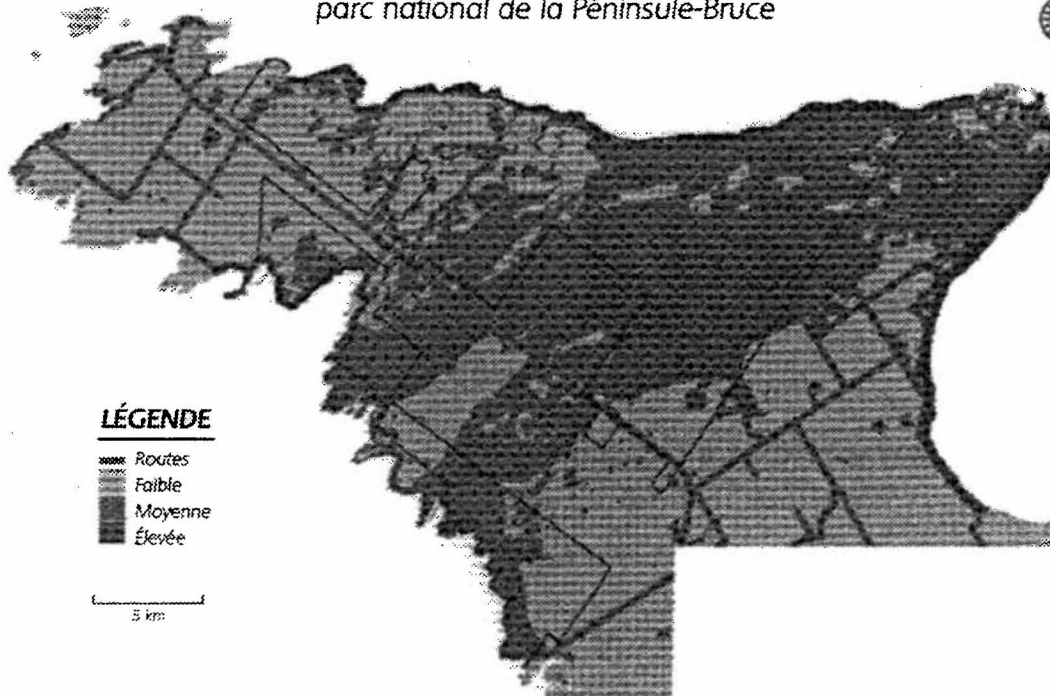
Les décisions qui concernent le développement et l'utilisation des ressources seront guidées par cette carte. L'intégrité du système recevra une priorité plus grande. À l'avenir, quand nous disposerons d'un plus grand nombre de données, on tiendra compte de la sensibilité des ressources dans l'établissement de cartes. Par la suite, on ajoutera les zones qui sont utilisées actuellement par le public, de même que celles qui pourraient être utilisées. On combinera les informations pour déterminer quelles possibilités le parc devrait offrir aux visiteurs et où ces possibilités devraient être offertes au juste. On se dotera ainsi d'un outil qui aidera Parcs Canada à déterminer quelles activités il peut permettre ou doit interdire dans les diverses parties du parc. Les cartes guideront aussi les responsables de l'établissement du plan de zonage. On prévoit que la préparation des cartes sera terminée pendant la première période de cinq ans du plan directeur.





CARTE 3

CARTE SUR LA VALEUR DES RESSOURCES DU
parc national de la Péninsule-Bruce



LÉGENDE

-  Routes
-  Faible
-  Moyenne
-  Élevée

5 km





STRATÉGIES

7.0 STRATÉGIES

Cette section porte sur les stratégies que Parcs Canada propose de mettre en oeuvre pour atteindre les objectifs définis dans la section précédente. Ces stratégies sont décrites dans six sections :

1. L'environnement naturel
2. L'environnement culturel
3. Utilisation du parc par les visiteurs
4. Autres services publics
5. Éducation du public
6. Travailler avec nos alliés

7.1 L'environnement naturel

La mission la plus importante de Parcs Canada consiste à protéger les ressources naturelles et culturelles du parc national de la Péninsule-Bruce et à collaborer avec d'autres parties dans le but de favoriser la conservation de l'écosystème environnant. Mais Parcs Canada doit aussi, en plus de protéger les ressources, permettre au public d'utiliser le parc à des fins culturelles ou récréatives. Si on ne protège pas les ressources du parc, il ne sera plus possible un jour de vivre dans ce dernier des expériences de pleine nature; si on ne donne pas la possibilité au public de connaître et de comprendre l'environnement naturel du parc, l'appui à la cause de la protection de cet environnement diminuera. La Loi sur les parcs nationaux, qui régit les activités de Parcs Canada, tient compte de l'interdépendance de ces deux éléments; elle met nettement l'accent sur la protection des ressources, qu'elle voit comme un moyen de permettre l'utilisation durable des parcs par le public.

7.1.1 Intégrité de l'écosystème

Objectifs :

- Protéger le parc national de la Péninsule-Bruce, région représentative des basses-terres du Saint-Laurent de l'ouest et élément de l'écosystème de la haute-péninsule Bruce et de la Réserve de la biosphère de l'escarpement du Niagara, y compris le maintien des populations viables de toutes les espèces indigènes sur place, la représentation au coeur de la péninsule Bruce de tous les types de communautés de végétation, à travers leur gamme naturelle de variation, qui sont indigènes à l'aire; le

maintien des processus d'évolution et d'écologie, par exemple les régimes de perturbations, les processus hydrologiques, les cycles d'éléments nutritifs, l'accommodation à l'utilisation et l'occupation humaines dans le cadre des contraintes de protection de l'écosystème; le maintien par le parc national des liens écologiques fonctionnelles avec les autres aires de zone sauvage afin que les populations émigrent et que l'immigration soit possible.

- Collaborer avec les alliés des secteurs public et privé en vue de favoriser l'utilisation viable de l'écosystème de la haute-péninsule Bruce.

Lignes directrices :

- On complètera l'inventaire de base des ressources du parc afin d'obtenir davantage d'informations sur les espèces qu'il renferme et sur les processus naturels qui s'y déroulent, ainsi que sur le rôle des espèces dans les processus naturels, les habitats les plus importants, les caractéristiques uniques, rares ou représentatives du milieu; cet inventaire constituera une base de données écologiques destinée à aider à la gestion des ressources naturelles.
- Parcs Canada travaillera de concert avec ses alliés pour réaliser un inventaire de base et une analyse des ressources de la haute-péninsule Bruce, dans le cadre de sa participation au Programme de réserve de la biosphère. L'inventaire jouera le rôle de repère écologique pour l'écosystème; il permettra d'identifier les modifications de l'environnement et d'évaluer avec précision leurs impacts. Les recherches nécessaires pourront être faites à l'interne ou par des contractants, ou encore être réalisées grâce à des ententes avec d'autres gestionnaires de terres de la région ou avec le monde de l'enseignement. Les recherches doivent être coordonnées par Parcs Canada et ses alliés et effectuées selon des ordres de priorité fixés par les parties; leurs résultats doivent être communiqués au public.
- On élaborera un plan de conservation des écosystèmes. Ce plan définira les priorités en matière de gestion des écosystèmes, ainsi qu'en matière de collecte et d'utilisation de données sur les ressources naturelles; il fixera des lignes de conduite concernant la façon de faire face aux préoccupations, de régler les problèmes et de satisfaire les besoins en matière de données.





STRATÉGIES

Plan directeur du parc national de la Péninsule-Bruce

- Les zones renfermant des espèces ou des habitats importants, ou qui présentent des caractéristiques importantes, seront mieux protégées que les autres. On a déjà identifié deux de ces zones; il s'agit de la rive non perturbée du lac Huron, entre la pointe Terry et la pointe Pine Tree, et de la forêt continue d'arbres mûrs et à couvert fermé du front de falaise, qui s'étend de la route du lac Emmett à la limite est du parc; on gèrera ces zones de manière à protéger leurs ressources le mieux possible. Avec l'approbation du ministère des Richesses naturelles de l'Ontario, Parcs Canada propose que les réserves naturelles provinciales intégrales comprises entre la limite du parc et le cap Cabot soient gérées elles aussi de manière à en augmenter l'intégrité écologique. Les caractéristiques naturelles importantes de l'espace peuvent permettre de vivre dans ce dernier une aventure en « milieu sauvage » et touristique des plus intéressantes. Le sentier Bruce traverse cette zone, et cette partie du sentier est celle qui est la plus belle et la plus sauvage. Parcs Canada et ses alliés doivent gérer et protéger ces ressources, pour que leur utilisation soit viable, entre autres raisons.
- On protégera aussi d'une façon très spéciale les lacs intérieurs (Emmett, Crane, Bartley, Moore, Umbrella, Upper et Lower Andrew, Clear, Marley, Quenlin, etc.). Ces parties du parc sont d'excellents habitats pour les crotales et les ours (deux espèces très importantes), et les oiseaux nicheurs. Les lacs constitueraient aussi des habitats adéquats pour les moules zébrées, les salicaires et d'autres espèces non indigènes envahissantes, si de telles espèces étaient introduites par accident dans le système. Pour que la protection soit suffisante, on interdira l'utilisation d'embarcations à moteur dans les lacs intérieurs; il sera cependant permis d'y circuler en canot (à noter que l'ancienne route de canotage du ministère des Richesses naturelles, laquelle est très exhaussée, ne sera pas réparée).
- Parcs Canada offre de travailler en collaboration avec le ministère des Richesses naturelles et d'autres alliés (Premières nations, propriétaires fonciers, etc.) en vue de l'élaboration d'une vision commune et d'une stratégie de gestion des ressources situées à l'extérieur du parc, mais dans la haute-péninsule Bruce, en particulier à l'intérieur des terres comprises dans les zones tampons et les zones de coopération de la Réserve de la biosphère. Les organismes autres que Parcs Canada, de même que les propriétaires fonciers, sont libres de participer ou non au Programme de réserve de la biosphère.
- Comme le prévoit l'entente fédérale-provinciale portant création du parc national de la Péninsule-Bruce, c'est dans le cadre d'un accord commun que l'on s'attaquera à des questions précises (par exemple, cerf de Virginie et coyote). On consultera aussi le canton de St. Edmunds et des municipalités de la région. Le principe directeur sera la gestion humaine plutôt que la gestion du milieu sauvage.
- Il sera interdit de modifier la circulation de l'eau « enfermée » dans les limites du parc ou qui passe dans le parc, ainsi que de diminuer la qualité de cette eau.
- Même si le parc sera géré en fonction de l'écosystème, certaines espèces rares, en danger ou menacées pourraient devoir faire l'objet d'une attention particulière. Parmi ces espèces, il y a les crotales, les pékans et les ours noirs, ainsi que quelques espèces végétales et de l'herpétofaune. Il faudra assurer en grande priorité la protection du peuplement de thuyas occidentaux du front de falaise. Certaines activités exercées par les visiteurs peuvent avoir des conséquences environnementales considérables sur les ressources du parc. Parcs Canada continuera de surveiller ces impacts et d'essayer, avec de représentants des principaux groupes de visiteurs, de minimiser les dommages. On pourra interdire et/ou limiter l'accès ou les activités là où l'on juge qu'ils ont de graves impacts.
- Il sera interdit, pour protéger les ressources et assurer la sécurité du public, de pratiquer la « spéléologie d'exploration » et l'« exploration des grottes » jusqu'à ce que le plan de gestion des cavernes soit terminé et approuvé.
- Parcs Canada sait que le fait d'expliquer aux visiteurs la raison d'être des stratégies de gestion des ressources (y compris la limitation des activités des visiteurs) est un moyen de contribuer à la protection des ressources. Le parc transmettra de telles informations au moyen de son programme d'éducation du public (voir la section 7.5).

7.1.2 Réhabilitation

On trouve, dans le parc et à l'intérieur des terres que Parcs Canada pourrait acquérir un jour, un certain nom-





STRATÉGIES

Plan directeur du parc national de la Péninsule-Bruce

bre de lieux perturbés : gravières fermées, forêts exploitées, lieux portant une ou plusieurs structures, etc. On cherchera à minimiser les conséquences de la présence d'installations ou de l'utilisation d'endroits, ainsi qu'à réhabiliter des lieux, qui ne sont pas devenus des éléments du patrimoine culturel, de manière à les remettre à leur état naturel.

Objectif :

- réhabiliter les lieux perturbés de manière à les remettre à leur état naturel, dans la mesure du possible, quand ils ne sont pas des éléments du patrimoine.

Lignes directrices :

- on minimisera le plus possible, à l'avenir, la perturbation des terres naturelles et des écosystèmes que cause l'activité humaine. Aucune action perturbatrice ne sera faite avant que l'on n'ait satisfait à toutes les exigences de la Loi canadienne sur les évaluations environnementales.
- Des plans de réhabilitation seront établis pour les propriétés qu'a acquises ou qu'acquerra Parcs Canada.

7.1.3 Évaluation des impacts sur l'environnement

Parcs Canada effectuera une évaluation environnementale avant l'exécution de toute activité d'aménagement ou de toute action sur une terre fédérale ou pour laquelle des fonds du gouvernement fédéral sont dépensés. Parcs Canada, comme les ministères et les autres organismes du gouvernement fédéral, se conformera à la nouvelle Loi canadienne sur les évaluations environnementales et à la Procédure d'évaluation environnementale pour les énoncés de politique et les propositions de programme.

Il faut évaluer toutes les activités, tâches d'entretien ou de maintenance et initiatives d'aménagement qui ont lieu dans un parc national pour déterminer la nature et l'importance de leurs impacts sur l'environnement. Quand un projet doit avoir des impacts négatifs importants, il faut élaborer des stratégies pour réduire l'importance de ces impacts. Si l'importance des impacts demeure trop grande, le projet peut être abandonnée ou modifiée. De même, il faut étudier tous les plans dans le but de savoir quels impacts environnementaux aurait leur mise en oeuvre, ainsi que pour déterminer quels pourraient être les impacts cumulatifs possibles et quelles mesures d'atténuation pourraient être prises.

Objectif :

- Réduire au minimum, d'une manière exemplaire, la dégradation progressive des écosystèmes naturels et des ressources culturelles, notamment en observant les dispositions impératives de la Loi canadienne sur les évaluations environnementales et de la Procédure d'évaluation environnementale pour les énoncés de politique et les propositions de programme, ainsi qu'en satisfaisant à d'autres exigences concernant les évaluations environnementales indiquées dans des directives nationales.

Lignes directrices :

- Avant d'être approuvées, les activités, initiatives d'aménagement et procédures de planification devront faire l'objet d'une évaluation environnementale en vue d'assurer la protection des habitats, espèces, formes de relief et ressources culturelles vulnérables.
- L'évaluation des incidences sur l'environnement, l'atténuation des impacts et la fixation préalable des limites acceptables de la modification de l'état des ressources patrimoniales, sont des voies que l'on empruntera pour définir les limites des installations et services, et qui aideront Parcs Canada à déterminer quelles activités offrir aux visiteurs, où permettre l'exercice des activités choisies, quelles installations mettre sur pied et quelles méthodes opérationnelles utiliser en les gérant.

7.1.4 Surveillance des impacts de l'utilisation du parc

Les impacts de l'utilisation d'un parc par les visiteurs peuvent être graduels et cumulatifs; ils peuvent finir par avoir des incidences très importantes sur les écosystèmes naturels. La dégradation d'un milieu peut être très apparente (c'est le cas quand est détruite la végétation d'un sous-étage dominé dans un camping très fréquenté) ou l'être beaucoup moins (pensons à la perturbation de la faune, qui réduit le succès des activités de reproduction).

Il faut exécuter un programme de surveillance pour connaître les effets de l'utilisation d'un lieu sur ses ressources naturelles et culturelles. Les détails du programme de surveillance seront élaborés après l'exécution d'une étude des activités exercées actuellement par les visiteurs et par le parc et de leurs répercussions pos-





STRATÉGIES

Plan directeur du parc national de la Péninsule-Bruce

sibles. Les résultats des activités de surveillance seront présentés en abrégé au public.

Objectifs :

- Déterminer les effets de la fréquentation du parc, des activités exercées par les visiteurs et des actions faites par le parc sur les ressources de ce dernier; consigner des informations sur les impacts sur des éléments représentatifs de l'écosystème.
- Aider à déterminer les conditions de base et à assurer la surveillance continue de l'état de santé de l'écosystème de la haute-péninsule Bruce, dans le cadre de la participation de Parcs Canada au Programme de réserve de la biosphère.

Lignes directrices :

- Parcs Canada surveillera systématiquement les impacts qu'on sur le parc les activités des visiteurs et ses propres actions; il consignera de façon systématique des informations à ce sujet. La qualité de l'eau, les impacts cumulatifs, la dégradation de l'écosystème et les beautés des lieux feront l'objet d'activités de surveillance.
- La collecte d'informations sur les ressources et la surveillance des ressources dans les régions qui possèdent des ressources naturelles qui leur confèrent une grande valeur, seront prioritaires.
- On définira une série d'indicateurs permettant de faire un évaluation indirecte des résultats des activités de gestion dans des habitats déterminés. On pourrait, par exemple, utiliser des espèces associées aux habitats des forêts intérieures (buses à épaulettes, grives solitaires, parulines bleues à gorge noire, parulines couronnées, chouettes rayées, pékans, chauves-souris à longues oreilles, ours noirs, etc.) comme indicateurs de l'état de santé de la forêt à couvert fermé. D'autres indicateurs pourraient être utilisés : importance de la fragmentation des forêts, proportion des rivages des Grands Lacs qui sont encore à leur état naturel, etc.
- La surveillance des espèces rares, menacées ou en danger (c'est le cas, par exemple, des crotales, des peuplements mûrs de thuyas et de nombreuses espèces de plantes importantes de la région), sera aussi prioritaire.

- Les activités de surveillance devront embrasser la totalité de l'écosystème de la haute-péninsule Bruce. Parcs Canada cherchera, avec le ministère des Richesses naturelles de l'Ontario, le ministère de l'Environnement et de l'Énergie de l'Ontario et d'autres alliés, à élaborer et à mettre en oeuvre un plan global de surveillance de l'écosystème. L'idéal serait qu'on collecte les informations en utilisant une seule « grille » et que les alliés participants partagent ces informations. Quand la surveillance permettra de constater que des ressources sont dans un état inacceptable, Parcs Canada prendra des mesures pour corriger la situation par sa propre action et aussi de concert avec ses alliés.
- Pour montrer par l'exemple qu'il joue un rôle de chef de file en matière de protection de l'environnement, Parcs Canada veillera à exercer ses activités en respectant les principes concernant la responsabilité de gérance. Il exercera ses activités quotidiennes et accomplira ses tâches d'entretien et de maintenance en respectant l'environnement le plus possible. Il suivra cette ligne directrice notamment quand il s'occupera des questions d'assainissement et d'élimination des déchets. L'utilisation de motoneiges et de véhicules tout terrain par son personnel sera soumise aux mêmes restrictions que l'utilisation du parc par les visiteurs, sauf dans les situations où la sécurité du public est en danger et dans celles où il doit remplir l'obligation de faire respecter la loi ou les règlements. Parcs Canada mettra en oeuvre des programmes de réduction, de réutilisation, de réparation et de recyclage; le programme de recyclage sera exécuté en collaboration avec le canton de St. Edmunds. Parcs Canada, enfin continuera d'exiger des utilisateurs des espaces sauvages du parc qu'ils rapportent leurs déchets.

7.1.5 Analyses et recherches relatives aux ressources naturelles

Parcs Canada favorisera la préservation des ressources naturelles à l'intérieur du parc, de même que leur conservation et leur utilisation viable au niveau de la région, en collectant et analysant des données sur les ressources, et en unissant ses forces à celles d'alliés des secteurs public et privé.

On peut puiser des informations sur les ressources naturelles du parc à un certain nombre de sources : comptes rendus historiques, sources locales (chasseurs,





STRATÉGIES

etc.), études effectuées par divers organismes et groupes, etc. Pour pouvoir utiliser ces informations avec efficacité, et pour éviter les répétitions le plus possible, il faut qu'il y ait de l'ordre dans les informations et que ces dernières soient mises à la disposition des planificateurs et des gestionnaires des ressources. Il faudra posséder beaucoup d'autres données, qui compléteront les données existantes, pour pouvoir prendre des décisions sur la base de solides connaissances.

Les informations seront converties et introduites dans le système d'information géographique (SIG) utilisé par le parc. On organisera d'autres informations (rapports, données non géographiques, etc.) de manière à pouvoir les consulter facilement. Les informations nouvelles devraient être collectées en tenant compte des caractéristiques du SIG utilisé actuellement, pour éviter les problèmes d'incompatibilité.

Objectifs :

- S'assurer que les décisions de gestion concernant le parc sont basées sur de solides connaissances sur les ressources naturelles et culturelles.
- Collaborer avec les alliés pour réaliser l'intégration des activités de recherche et de surveillance consacrées à l'écosystème de la haute-péninsule Bruce, et pour partager les informations de manière à rendre possible l'utilisation viable des ressources.

Lignes directrices :

- Parcs Canada terminera l'inventaire de base des ressources du parc et préparera un rapport Description et analyse des ressources, qu'il mettra à jour régulièrement. Dans le cadre de l'analyse, il définira les exigences relatives à la surveillance à long terme, y compris la série d'indicateurs décrits ci-dessus.
- On préparera des résumés périodiques mis à jour des informations sur les ressources relatives à l'intégrité écologique du parc; ces résumés seront utilisés dans le rapport intitulé L'état des parcs afin de communiquer aux gestionnaires et au public des informations utiles sur l'état des ressources du parc.
- Parcs Canada unira ses efforts à ceux de ses alliés intéressés pour élaborer un programme complet de recherche et de surveillance pour l'écosystème de la haute-péninsule Bruce. On devrait établir des ordres

de priorité entre les besoins en matière de recherche, et créer une base de données commune. Les organismes coopérants devraient partager leurs informations.

- On encouragera l'exécution de recherches non destructives, dans le parc, par le personnel du parc et le monde de l'enseignement. À cette fin, Parcs Canada déterminera quels sont les installations de soutien et services (locaux temporaires, laboratoires, logements, etc.) nécessaires aux chercheurs et comment il pourrait apporter à ces derniers un certain soutien d'une manière qui serait économique et aurait eu d'impacts. Les structures mises en place à l'ancien camp des gardes-forestiers, au lac Emmett, débutants pourraient servir à aider les chercheurs.
- Parcs Canada assurera le fonctionnement d'un SIG et d'une base de données sur les ressources.

7.2 L'environnement culturel

Le parc national de la Péninsule-Bruce renferme des ressources archéologiques et historiques importantes. Une partie de ces ressources offrent de grandes possibilités d'interprétation. Il est interdit de retirer des ressources culturelles du parc.

Objectifs :

- Élaborer un programme global de gestion des ressources culturelles en vue de dresser l'inventaire de ces ressources, de les évaluer, protéger et surveiller.
- Minimiser la dégradation des ressources culturelles par la mise en oeuvre d'un programme d'évaluation des ressources archéologiques.
- S'assurer que la protection des ressources culturelles importantes est hautement prioritaire dans les activités d'aménagement et les autres activités du parc.
- Consulter les Premières nations au sujet de toutes les questions relatives à l'histoire et aux artefacts culturels des Autochtones.

Lignes directrices :

- On préparera un plan global de gestion des ressources culturelles; ce plan décrira dans leurs grandes lignes les techniques et stratégies à utiliser pour protéger les ressources culturelles; il sera aussi





STRATÉGIES

Plan directeur du parc national de la Péninsule-Bruce

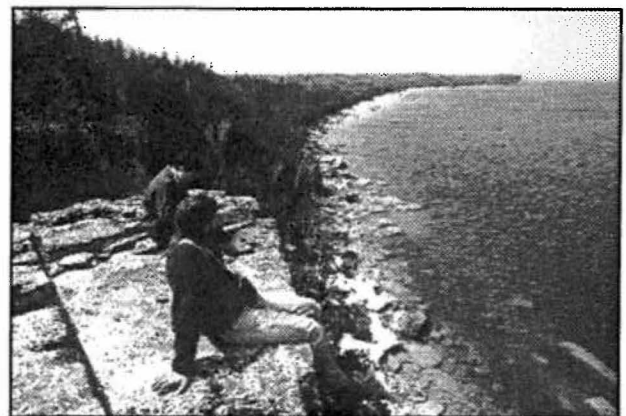
utile pour guider l'exécution des futurs inventaires, mesurer l'importance des sites connus et déterminer les possibilités d'interprétation.

- On élaborera un programme d'inventaire afin de disposer de données précises et actualisées sur les sites renfermant des ressources culturelles et sur les modifications que subissent ces sites. Des relevés seront faits dans les nouvelles parties du parc, au fur et à mesure que des terres seront acquises.
- On établira un plan de gestion des collections du parc en vue de s'occuper des artefacts ayant un lien avec le parc.
- Toutes les structures présentes dans le parc ou dont Parcs Canada deviendra responsable en acquérant des terres, et qui ont été érigées il y a plus de 40 ans, seront examinées par le Bureau d'examen des édifices du patrimoine, qui déterminera leur importance historique, en conformité avec la politique du gouvernement fédéral.
- Parcs Canada consultera les Premières nations (Chippewas de Nawash et Première nation ojibway de Saugeen) au sujet de questions relatives à l'histoire des Autochtones, des lieux du parc associés à la culture autochtone, de l'interprétation de l'histoire des Premières nations et de l'utilisation d'artefacts culturels. Parcs Canada entend empêcher que l'on perturbe les lieux de sépulture des Premières nations; il ne fera pas connaître au public l'emplacement des sites culturels autochtones, y compris celui des lieux de sépulture.
- Avant de fixer le tracé de la partie du sentier Bruce qui doit traverser la zone du cap Cabot (voir la section 7.3.3) Parcs Canada effectuera, en collaboration avec le ministère des Richesses naturelles de l'Ontario, un inventaire et une évaluation des ressources culturelles de cette partie du parc.
- Parcs Canada pourra collaborer avec le musée historique du canton de St. Edmunds et avec d'autres musées de la région (dont celui du comté de Bruce) pour faire connaître l'histoire humaine de la haute-péninsule Bruce.

7.3 Utilisation du parc par les visiteurs

Parcs Canada doit favoriser la compréhension, l'appréciation et la jouissance par le public des parcs

nationaux; pour ce faire, il donne au public la possibilité d'exercer dans les parcs des activités qui sont compatibles avec les valeurs naturelles des parcs. Mais la mission de Parcs Canada ne consiste pas seulement à permettre aux visiteurs de vivre dans les parcs des expériences satisfaisantes et de grande qualité. Parcs Canada est conscient du fait que les attitudes à l'égard des questions environnementales varient beaucoup : des personnes sont sensibilisées à ces questions, sans plus; d'autres ont atteint le stade de la compréhension; d'autres, enfin, sont prêtes à faire des actions pour protéger l'environnement. Parcs Canada espère donc, en donnant aux gens la possibilité de vivre des expériences satisfaisantes grâce aux ressources principales des parcs, que les visiteurs finiront tous par comprendre et apprécier leur environnement et en viendront à faire eux-mêmes des actions pour le protéger.



Désireux de favoriser l'écocivisme dans la population, Parcs Canada donnera aux visiteurs la possibilité d'exercer diverses activités qui sont compatibles avec les valeurs des parcs nationaux, qui n'entraînent pas la détérioration des ressources naturelles ou culturelles servant de base aux activités et qui répondent à des besoins des visiteurs. C'est pour remplir cette mission qu'il s'est doté d'un plan de gestion des activités des visiteurs (PGAV) auquel on s'est conformé pour établir le présent plan. Mais le PGAV ne détermine pas avec précision comment un parc comme le parc national de la Péninsule-Bruce doit offrir aux visiteurs des possibilités d'exercer des activités. Ces détails seront donnés dans un document intitulé Plan des services du parc, qui sera établi après l'approbation du plan directeur.

Un certain nombre des services fournis par le parc sont clairement des services dont profite toute la population;





STRATÉGIES

Plan directeur du parc national de la Péninsule-Bruce

c'est le cas des activités destinées à protéger les ressources. D'autres services sont des services d'utilisation personnelle : utilisation des emplacements de camping et de bois à brûler, par exemple. Parcs Canada entend appliquer le principe selon lequel il faut exiger des droits pour l'utilisation personnelle de services et installations.

Le parc national de la Péninsule-Bruce et le parc marin national Fathom Five ne sont que deux éléments de l'ensemble de produits touristiques qui attirent des personnes dans la haute-péninsule Bruce. Il est donc important pour tous ceux qui travaillent dans le domaine du tourisme au niveau régional de contribuer à faire connaître aux visiteurs possibles la haute-péninsule Bruce et ses attraits. La protection des ressources et l'offre de possibilités aux visiteurs sont liées : le fait de vivre des expériences satisfaisantes encourage les gens à agir d'une manière responsable à l'égard de l'environnement; d'autre part, prévoir pour les visiteurs des activités qui peuvent être exercées pendant une très longue période sans avoir des impacts graves sur les ressources contribue à rendre stables l'économie de la région, qui est fondée sur le tourisme.

Étant donné la nature du parc national de la péninsule-Bruce et de ses ressources, les moyens les plus satisfaisants de découvrir le parc sont la randonnée et la marche.

Cette section du plan décrit brièvement les groupes d'utilisateurs du parc et explique rapidement les lignes directrices applicables à chacun de ces groupes. Une installation majeure du parc, le sentier Bruce, est utilisée par trois groupes d'utilisateurs : les campeurs, les randonneurs de jour et les grands randonneurs. Les lignes directrices applicables à cette installation sont données à la fin de la section.

Objectifs :

- Permettre aux visiteurs de vivre des expériences satisfaisantes basées sur les ressources patrimoniales du parc, et inciter les visiteurs à dépasser le stade de la sensibilisation aux questions environnementales et à partager davantage la responsabilité de la qualité de l'environnement.
- Contribuer à rendre les visiteurs, les citoyens de la région et le personnel de Parcs Canada fiers des

ressources patrimoniales du parc national de la Péninsule-Bruce, et à leur faire comprendre que tous les Canadiens ont un rôle à jouer dans la protection des ressources.

- S'assurer que les activités prévues pour les visiteurs sont viables pour l'environnement; à cette fin, effectuer des évaluations environnementales et fixer les limites acceptables de la modification des ressources.
- Chercher activement la collaboration d'alliés dans les secteurs privé et public en vue d'offrir la possibilité aux visiteurs d'exercer des activités viables basées sur les ressources patrimoniales, et considérer ces alliés comme des partenaires du secteur de l'industrie touristique régionale.

Ligne directrice :

- Parcs Canada établira un plan des services du parc national de la Péninsule-Bruce; ce plan décrira d'une manière détaillée les possibilités qu'auront les visiteurs de découvrir les ressources du parc et du parc marin national Fathom Five. Le plan des services contiendra aussi des orientations concernant le programme d'éducation du public du parc national et du parc marin.

7.3.1 Groupes d'utilisateurs

Pour mieux tenir compte des divers besoins des utilisateurs et mieux se préparer à les satisfaire, Parcs Canada a divisé les visiteurs en groupes sur la base des expériences qu'ils recherchent. Les personnes peuvent naturellement appartenir à plus d'un groupe. (Bien sûr, il y a d'autres groupes qui voyagent dans la haute-péninsule Bruce : les personnes en voyage d'affaires, celles qui viennent voir des parents ou des amis, etc.) Les groupes définis par Parcs Canada sont des groupes de personnes qui ont choisi d'exercer dans l'écosystème une activité basée sur une ou plusieurs ressources patrimoniales. Les visiteurs sont attirés dans la haute-péninsule Bruce, et par le parc, par les ressources naturelles qu'ils y trouveront et qui leur permettront de vivre des expériences de grande qualité il y a un lien inextricable entre les ressources et les expériences que ces ressources permettent de connaître.

Pour le parc et, dans une certaine mesure, pour l'ensemble de l'écosystème de la haute-péninsule Bruce, les groupes de visiteurs sont les suivants :





STRATÉGIES

Plan directeur du parc national de la Péninsule-Bruce

- randonneurs de jour
- grands randonneurs
- campeurs
- utilisateurs de produits éducatifs
- groupes organisés
- utilisateurs de lignes de rives
- visiteurs venus admirer le paysage
- résidents locaux et régionaux
- utilisateurs spécialisés

Ces groupes d'utilisateurs ont fait l'objet d'une analyse dans le cadre du processus de planification de gestion. Parcs Canada sait que chacun d'eux a des besoins différents en matière de services d'accueil, d'orientation, de communication de renseignements sur les activités récréatives et de services de soutien. La section suivante résume les résultats principaux de l'analyse et contient des lignes directrices sur la façon de répondre aux besoins des visiteurs. (Les stratégies concernant l'interprétation sont décrites dans la section 7.5).

7.3.2 Randonneurs d'un jour

La marche est l'un des meilleurs moyens d'utiliser le parc, pour deux raisons : elle constitue une activité de très grande qualité pour le visiteur; elle a des impacts infimes sur les ressources. Actuellement, c'est surtout dans le réseau de sentiers de la zone du lac Cyprus que l'on peut faire de la marche; environ 45 000 personnes utilisent ce réseau chaque année. Au début du réseau, au lac Cyprus, une carte des sentiers et des informations d'interprétation sont offertes aux visiteurs. (Voir la carte 4).

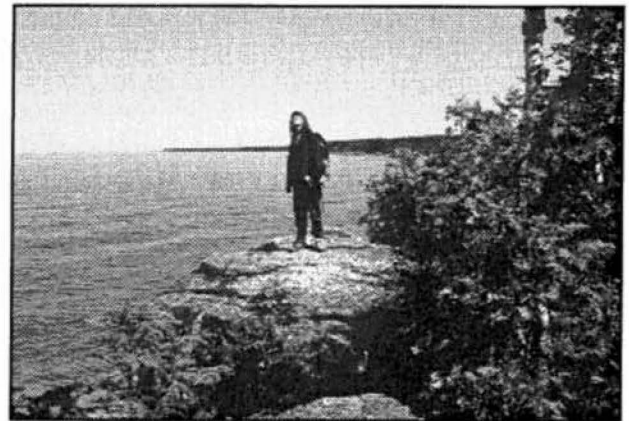
Des randonneurs de jour utilisent aussi le sentier Bruce pour faire de courtes promenades à partir des points d'accès de la passe à billes Halfway ou de la base terrestre de Fathom Five. On peut aussi réaliser des marches à Singing Sands à l'anse Little, au cap Cabot, sur les terrains de la Federation of Ontario Naturalists (baie Dorcas) et sur la base terrestre de Fathom Five. L'importance des randonnées pédestres de jour dans le parc a doublé au cours des six dernières années; c'est l'activité la plus exercée par les visiteurs.

Les seules boucles du parc se trouvent dans la zone du lac Cyprus. À cause de ses vues spectaculaires, de ses

boucles, de la possibilité qu'il offre de se rendre sur le rivage de la baie Georgienne, le réseau de sentiers de la zone du lac Cyprus compte une proportion élevée de visiteurs réguliers, dont plusieurs sont aussi des utilisateurs du terrain de camping du lac Cyprus. Le réseau de pistes du parc permet de faire de rudes randonnées d'une demi-journée ou moins longues (d'une durée d'environ deux heures). Aujourd'hui, on ne trouve pas dans le parc des boucles permettant de faire une randonnée d'un jour, ni de pistes très courtes (où on pourrait faire de randonnées de 40 minutes ou moins) qui sont facilement accessibles, entretenues selon les normes les plus élevées et utilisables par les familles ayant de jeunes enfants, les personnes âgées, les personnes handicapées et les personnes qui ne sont pas en bonne santé.

Lignes directrices :

- Parcs Canada étudiera la possibilité d'aménager dans le parc des boucles courtes qui permettront aux visiteurs de vivre des expériences variées et qui pourront être utilisées par des personnes de capacité physique différente. La base terrestre de Fathom Five est l'un des endroits où l'on pourrait offrir de telles boucles. Si Parcs Canada acquiert le terrain de la Federation of Ontario Naturalists, à la baie Dorcas, il en transformera les pistes de manière à ce qu'elles ressemblent à celles dont on vient de parler, et pour que les impacts sur les ressources soient réduits le plus possible. On surveillera les impacts et on prendra des mesures correctives, si nécessaire.
- Parcs Canada cherchera avec ses alliés à déterminer s'il serait possible d'aménager des pistes très courtes permettant de profiter d'attraits intéressants près de la route 6.

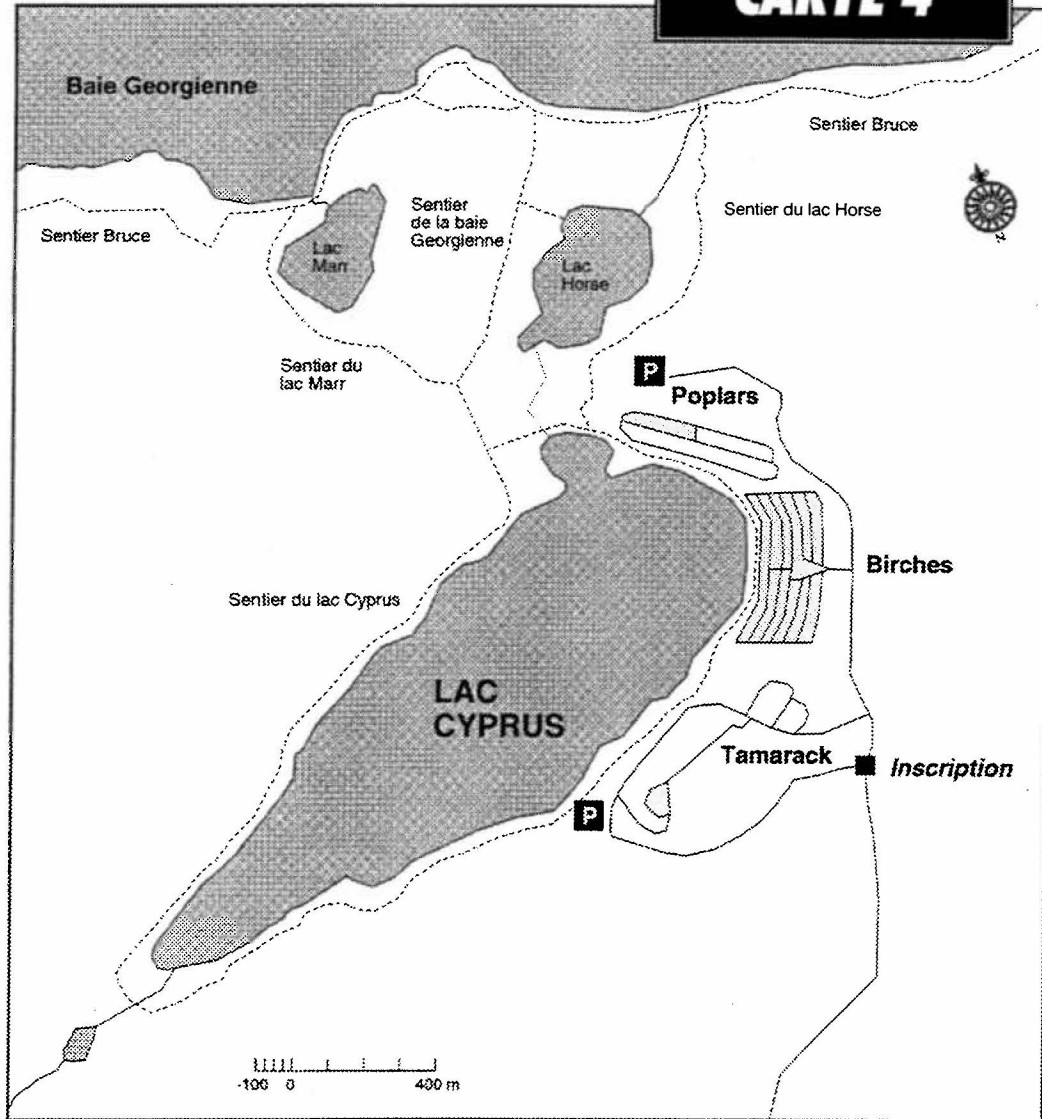




ZONE DU LAC CYPRUS

Plan directeur du parc national de la Péninsule-Bruce

CARTE 4



ZONE DU LAC CYPRUS





STRATÉGIES

Plan directeur du parc national de la Péninsule-Bruce

- On étudiera la possibilité d'aménager une boucle permettant de faire une randonnée d'une journée. Si les impacts prévus sont acceptables, on pourrait utiliser la partie du sentier Bruce qui s'étend du lac Cyprus à la passe à billes Halfway; le retour se ferait dans une forêt intérieure.
- On tiendra des expositions sur place le long du réseau de pistes de la zone du lac Cyprus; ces expositions porteront principalement sur l'escarpement.
- Parcs Canada se conformera à des normes d'aménagement de pistes basées sur le niveau et le type d'utilisation, les impacts sur les ressources, la longueur des pistes, les possibilités d'interprétation, etc.
- Le centre d'accueil sera le principal lieu régional d'orientation des visiteurs et de communication d'informations sur les possibilités offertes aux visiteurs, l'importance des ressources et les principes que doivent respecter les randonneurs et les marcheurs. Le bureau du lac Cyprus (situé près du début du réseau de pistes de la zone du lac Cyprus) sera utilisé pour informer les visiteurs sur les activités pouvant être exercées dans cette partie du parc et ailleurs. Au début de chaque piste, on donnera aux visiteurs des informations de base sur la piste qu'ils désirent emprunter.

7.3.3 Grands randonneurs

Les grands randonneurs se différencient des randonneurs de jour par le fait qu'ils utilisent le sentier Bruce pour parcourir une longue distance ou faire une randonnée de plus de 24 heures, dans des zones presque sauvages du parc. On peut parcourir, dans le parc national de la Péninsule-Bruce, 20 des 739 kilomètres du sentier Bruce, qui va de Queenston à Tobermory; ces 20 kilomètres constituent la partie la plus spectaculaire et la plus rude du sentier. Cette partie est bien entretenue; on y trouve trois aires de camping; il y a un terrain de stationnement aux points de départ de Tobermory, du lac Cyprus, du lac Emmett, de l'anse Little et du ranch Warder. Parcs Canada entretient et balise le sentier en collaboration avec la Bruce Trail Association, un allié très actif, à qui on doit aussi des cartes de sentiers et un guide.

Pour faire une randonnée dans le sentier Bruce, en particulier dans sa section septentrionale accidentée, il faut être en bonne forme et avoir des aptitudes pour le

tourisme sauvage. Environ 10 000 personnes font de la marche dans cette section du sentier chaque année. Les grands randonneurs veulent y vivre une aventure pleine nature; ils veulent entre autres y jouir de plus de solitude qu'au camping du lac Cyprus. Certains signes donnent à penser que la proportion de grands randonneurs qui font du camping est peut-être trop élevée, et que la qualité des ressources et de l'expérience en souffrirait. Parcs Canada et la Bruce Trail Association doivent unir leurs efforts pour gérer les niveaux d'utilisation. Il leur faut en particulier déterminer jusqu'à quel point on peut permettre que les trois aires de camping soient surutilisées, et examiner la question de l'emplacement de ces aires. L'un des sujets de préoccupation majeurs est l'impact de l'utilisation du sentier sur les ressources, en particulier sur les peuplements mûrs de thuyas établis sur les falaises littorales de la baie Georgienne.

L'existence de la partie du sentier Bruce qui traverse le parc est certes assurée, mais les prolongements de cette partie, à chacune de ses extrémités, dépendent du bon vouloir des partenaires voisins du parc. L'un des objectifs principaux de la Bruce Trail Association est de faire en sorte qu'aucune partie du sentier ne soit menacée de disparition. L'Association s'est montrée intéressée par l'idée de changer le tracé du sentier dans deux secteurs du parc : dans la base terrestre de Fathom Five et à l'extrémité sud du parc, entre la passe à billes High et la limite du parc au cap Cabot.

Il n'y a pas encore beaucoup de visiteurs qui se déplacent en kayak, canot ou zodiac dans la ligne de rivage de la baie Georgienne et qui campent au bord de cette dernière, mais leur nombre augmente. Comme les grands randonneurs, ces personnes désirent vivre une aventure pleine nature dans une atmosphère solitaire. Il leur faut avoir des aptitudes pour le tourisme d'aventure et apporter le matériel requis. Aucune installation n'a été aménagée spécialement pour ces visiteurs. Comme leurs besoins en matière de services offerts dans les aires de camping sont semblables à ceux des grands randonneurs, nous les incluons dans cette section du plan.

Lignes directrices :

- Parcs Canada déterminera avec la Bruce Trail Association, dans le cadre de l'élaboration du plan de gestion du sentier Bruce, quelles parties du parc national de la Péninsule-Bruce le sentier devrait tra-





STRATÉGIES

Plan directeur du parc national de la Péninsule-Bruce

verser. Nous disposons de nouvelles données sur l'importance biologique et géologique de l'escarpement; ces données pourraient nous amener à modifier le tracé du sentier, l'offre des activités qui y sont exercées et la façon de le gérer.

- On se basera sur des informations détaillées sur les ressources et les impacts des visiteurs, ainsi que sur notre connaissance des goûts des randonneurs, pour déterminer où devrait passer le sentier dans la partie est du parc, dans la zone où il a été décidé d'accorder une protection maximale aux ressources et d'offrir aux visiteurs la possibilité de vivre des aventures « en milieu sauvage ». Parcs Canada collaborera avec la Bruce Trail Association et avec le ministère des Ressources naturelles de l'Ontario, quand sera fait le tracé du sentier dans les réserves naturelles que gère le ministère des Richesses naturelles dans la zone du cap Cabot. Le parc gèrera les ressources dans ce secteur, en partie pour protéger les ressources et permettre ainsi aux visiteurs de pouvoir y vivre demain les expériences qui les attirent aujourd'hui.
- On continuera de demander aux visiteurs de ne camper que dans les aires de camping désignées. Parcs Canada et la « Bruce Trail Association » étudieront l'emplacement et l'aménagement de ces aires. Les aires de camping devraient être mises en place là où elles répondent à des besoins des randonneurs et où leur présence a le moins d'impacts possibles sur les ressources. Les visiteurs qui se déplacent en kayak, en canot ou en zodiac utiliseront les mêmes aires de camping que les randonneurs; on tiendra compte de leurs besoins.
- On n'aménagera pas de nouveaux points d'accès au sentier Bruce entre la passe à billes Halfway et la limite du parc près du cap Cabot.
- La Bruce Trail Association continuera d'être une source très importante d'information pour les randonneurs; elle continuera de publier son guide, ses cartes et d'autres publications. D'autres informations seront communiquées aux visiteurs au centre d'accueil et au point de départ des pistes.
- Il sera interdit de faire des feux en plein air le long du sentier et dans les aires de camping : on craint que les visiteurs à la recherche de bois à brûler n'endommagent la forêt de thuyas établie sur le front de

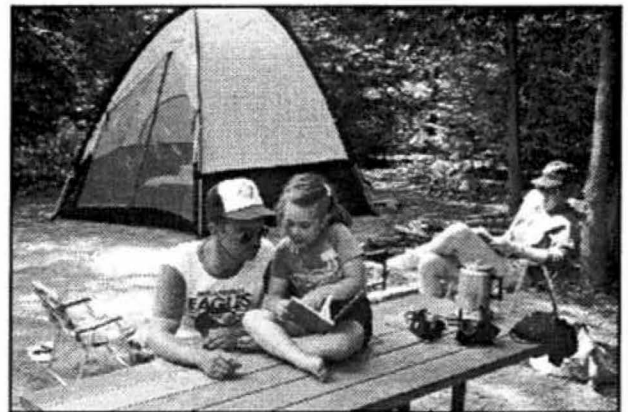
falaise. On continuera de demander aux utilisateurs des espaces sauvages de rapporter leurs déchets.

- Un plan des sentiers du parc sera élaboré. Ce plan contiendra des informations sur divers sujets : normes, chemins, entretien, aires de camping et points d'accès, ainsi que des renseignements sur des moyens de faire face aux problèmes ou préoccupations.

7.3.4 Campeurs

Le terrain de camping du lac Cyprus, ouvert en 1968, permet aux visiteurs de vivre l'une des plus grandes expériences qu'offre le parc. Il fait partie d'une aire d'utilisation dans laquelle on trouve aussi des aires d'utilisation diurne et des aires de camping collectif. Le terrain de camping fournit des services de base (eau, toilettes, bois à brûler qu'offre un concessionnaire); il n'y a pas de douches ni de branchement électrique. Le terrain est situé près du rivage de la baie Georgienne; on peut s'y rendre à pied par le réseau de pistes de la zone du lac Cyprus. Des programmes d'interprétation sont exécutés à l'amphithéâtre voisin. Des visites guidées ont lieu en juillet et en août; leur point de départ est celui des pistes. Le camping est ouvert la longueur d'année; le personnel est réduit en dehors de l'été; l'hiver, on instaure le régime d'auto-inscription.

Le taux d'occupation du terrain de camping du lac Cyprus est très élevé (environ 90 p. 100 en juillet et en août); le camping reçoit à peu près 60 000 personnes par année. Ses utilisateurs se disent satisfaits, mais ils déplorent l'absence de douches. Le service de réservation du camping est jugé très utile : il permet aux visiteurs d'être certains d'avoir les places dont ils ont besoin. Les visiteurs ne veulent pas parcourir toute la





STRATÉGIES

Plan directeur du parc national de la Péninsule-Bruce

péninsule, surtout l'été, et découvrir au bout de leur voyage qu'il n'y a pas d'emplacements disponibles.

Le camping du parc permet à ses utilisateurs de vivre des expériences qui diffèrent de celles qu'offrent les campings privés voisins, et qui les complètent. En conformité avec l'entente fédéral-provinciale portant création du parc et avec sa volonté d'offrir aux campeurs des expériences compatibles avec les valeurs des parcs nationaux, Parcs Canada n'augmentera pas le nombre d'emplacements du camping (qui est de 242).

Il faudra améliorer l'écoulement du trafic dans la zone d'entrée du lac Cyprus (où l'agencement des installations est inadéquat et déroutant, et cause donc des problèmes). Il faudra aussi réhabiliter un certain nombre d'emplacements de camping, réparer des ressources endommagées d'avoir été trop utilisées et chercher à donner plus d'intimité aux campeurs, surtout dans la section Birches.

Lignes directrices :

- Parcs Canada continuera de donner la possibilité aux visiteurs de vivre une expérience de camping « naturel » dans un milieu semi-aménagé, en n'agrandissant pas le camping du lac Cyprus. Il continuera d'offrir un service de réservation et installera des douches.
- On imposera des droits d'utilisation afin de recouvrer les coûts de fonctionnement et d'entretien du camping.
- Les terrains de camping seront réhabilités afin de réparer les dommages causés par la présence humaine.
- Des informations de base seront transmises aux campeurs au moyen du service de réservation, du Bureau du lac Cyprus et du programme d'accueil du camping. On organisera des visites guidées à pied et on offrira des programmes nocturnes à l'amphithéâtre.
- Un plan d'aménagement de site abordera le besoin d'améliorer l'écoulement du trafic à l'entrée du lac Cyprus et de rendre les installations plus adéquates.
- Parcs Canada continuera d'exécuter son programme d'« hôtes de camping », qui a été mis en place il y a plusieurs années et qu'offrent de très nombreux

campings aux États-Unis et d'autres campings

ontariens. Les hôtes de camping donnent des informations et aident les autres campeurs; en échange, on leur donne un emplacement de camping.

7.3.5 Utilisateurs de produits éducatifs

Parce que Parcs Canada cherche à appuyer la cause de la protection de l'environnement, le groupe des utilisateurs de produits éducatifs est un groupe de visiteurs hautement prioritaire pour lui. Le parc national de la Péninsule-Bruce est un endroit où on peut vivre une expérience exceptionnelle d'éducation en matière d'environnement. Les groupes d'écoliers et d'autres groupes de jeunes peuvent faire des séjours de plus de 24 heures dans les trois aires de camping du camping de la zone du lac Cyprus, qui en reçoivent d'ailleurs beaucoup. Actuellement, plus de 5 000 visiteurs entrent dans la catégorie des personnes faisant partie de groupes de jeunes; la plupart viennent au parc hors saison au printemps et à l'automne. Des programmes d'interprétation spéciaux sont offerts aux groupes qui en font la demande d'avance; ce sont surtout des randonnées guidées pendant lesquelles on traite principalement de thèmes ou de ressources déterminés; mais il y a aussi beaucoup d'enseignants qui exécutent leurs propres programmes. Plus de 1 000 utilisateurs de produits éducatifs profitent de ces programmes chaque année. Le parc exerce aussi quelques activités d'interprétation dans les écoles de la région immédiate dont il fait partie.

Même si le parc n'ignore pas que rien ne vaut les expériences sur place, il ne dispose pas d'installations d'orientation pouvant être utilisées à longueur d'année ou en tout temps. Comme la majorité des utilisateurs de produits éducatifs visitent le parc hors saison (à des périodes qui correspondent à des parties de l'année scolaire), le parc doit compter sur un personnel nombreux le printemps et l'automne pour exécuter les programmes d'interprétation qui intéressent ces utilisateurs.

Lignes directrices :

- Parcs Canada fera activement la promotion des services qu'il offre aux groupes éducatifs. Les services personnalisés (par opposition aux publications et aux expositions, par exemple) sont le meilleur moyen de communiquer avec ces groupes; Parcs Canada s'assurera d'avoir le personnel nécessaire et d'utiliser les modes de fonctionnement appropriés pour fournir de tels services, en particulier hors saison (à des périodes





STRATÉGIES

Plan directeur du parc national de la Péninsule-Bruce

pendant lesquelles viennent la plupart des groupes d'élèves).

- On produira une trousse d'information à l'intention des enseignants, pour les aider à préparer leurs élèves à visiter le parc et pour leur faire connaître les programmes et les installations que le parc offre aux groupes éducatifs. Il sera aussi question dans cette trousse des impacts de l'utilisation du parc sur ses ressources, de la sécurité des visiteurs et des mesures à prendre en cas d'urgence. Le programme exécuté sur place servira principalement à interpréter la haute-péninsule Bruce et le parc, aire centrale de la Réserve de la biosphère de l'escarpement du Niagara (ce que fera aussi le programme mis en oeuvre au parc marin national Fathom Five); il visera à inciter les jeunes à pratiquer l'écocivisme.
- Le camping collectif sera utilisé pour les groupes d'élèves et d'autres groupes de jeunes. Les lieux seront modifiés légèrement afin de mieux séparer le point de départ des sentiers, de tenir compte de la nécessité d'aménager des abris et de réhabiliter des aires qui ont souffert du passage des visiteurs. Si la demande le justifie, on augmentera peut-être la capacité des aires de camping ou on développera peut-être l'ensemble d'installations.
- Parcs Canada collaborera avec les milieux de l'éducation, en particulier avec les conseils scolaires de Grey et de Bruce, écoles publics et séparés, en vue d'offrir des programmes d'interprétation aux groupes d'élèves. Ces programmes seront basés sur les programmes d'études, mais porteront principalement sur les ressources du parc. De programmes pourraient être donnés dans le parc, d'autres en classe; des programmes pourraient prendre la forme d'ensembles de leçons toutes faites (ces programmes seraient accompagnés de ressources complémentaires que les enseignants utiliseraient eux-mêmes). Comme les activités d'interprétation personnalisées sont très efficaces avec les groupes d'élèves, on mettra l'accent sur elles lors de l'élaboration des programmes.
- Le centre d'accueil sera une ressource très importante pour les utilisateurs de produits éducatifs; on le concevra en tenant compte de leurs besoins. Le centre d'accueil devrait être tel qu'un plus grand nombre d'élèves puissent utiliser le parc pendant une plus grande partie de l'année.

7.3.6 Groupes organisés

La majorité des groupes organisés sont des groupes de visiteurs se déplaçant en autocar. Ils utilisent un peu la haute-péninsule-Bruce, y compris le parc national de la Péninsule-Bruce, mais il faut leur offrir un nombre minimal d'installations et d'équipements pour répondre à leurs besoins. Aujourd'hui, le parc et la région de Tobermory ne possèdent pas ces installations et équipements; c'est pourquoi le nombre de groupes organisés qui les visitent sont peu nombreux.

Les circuits de groupe sont des voyages très structurés; l'itinéraire et le calendrier des activités sont établis d'avance. Les personnes qui font de tels déplacements sont souvent plus intéressées à se renseigner sur leur destination que les membres de beaucoup d'autres groupes de visiteurs. Depuis peu, elles s'intéressent beaucoup plus à l'histoire naturelle et culturelle des lieux qu'elles visitent. Elles cherchent aussi à vivre des expériences plus profondes qu'autrefois. Les organisateurs de circuits de groupe sont particulièrement attirés par les ensembles de produits touristiques et de services que peuvent utiliser au moins 47 personnes à la fois. La compétition est très vite sur le marché des circuits de groupe. Pour obtenir sa part du gâteau, il faut travailler très fort. Cela exige des efforts importants en matière d'organisation, de promotion et de commercialisation.

L'importance de circuits de groupe en autocar a augmenté rapidement dans le sud du Canada. Cette augmentation est due en grande partie au développement du marché des personnes âgées; on prévoit que ce marché continuera de croître, puisque la proportion des personnes âgées au Canada augmentera encore. Si l'on s'y prépare bien et si on met en place les équipements et les installations nécessaires, la croissance dans la haute-péninsule Bruce pourrait être très importante, puisque Tobermory se trouve sur la route touristique du circulaire de la baie Georgienne.

Lignes directrices :

- Parcs Canada offrira aux circuits de groupe, à son centre d'accueil, des programmes ou activités d'orientation et d'interprétation.
- Parcs Canada collaborera avec le secteur touristique (restaurant, magasins, etc.) et avec d'autres alliés de la haute-péninsule Bruce en vue d'imaginer et de promouvoir une offre de produits et de services





STRATÉGIES

Plan directeur du parc national de la Péninsule-Bruce

touristiques destinés spécialement au marché des groupes organisés. Le rôle de Parcs Canada consistera à offrir aux visiteurs des activités d'interprétation portant sur les ressources patrimoniales du parc, de l'écosystème et de la Réserve de la biosphère de l'escarpement du Niagara, ainsi qu'à leur donner la possibilité de vivre des expériences basées sur ces ressources.

7.3.7 Utilisateurs des rives

Il est difficile de déterminer combien de visiteurs appartiennent au groupe des utilisateurs des rives; on croit que ce groupe compte probablement environ 45 000 visiteurs de jour et plusieurs centaines de résidents de la région voisine du parc. Ces utilisateurs explorent le bord de l'eau, se baignent, prennent des bains de soleil, pique-niquent ou « flânent » tout simplement. Ils ont besoin de peu d'installations : terrains de stationnement, toilettes, tables à pique-nique.

Les points d'accès aux rives du parc sont aux endroits suivants : plage de Singing Sands, anse Little, lac Cyprus et extrémité du réseau de sentiers de la zone du lac Cyprus, près de la baie Georgienne; à l'extérieur du parc, les points d'accès sont à la pointe Burnt, à la baie Dunk et au cap Cabot. Le nombre restreint des points d'accès publics nuit à la qualité et à la variété des expériences que peuvent vivre les visiteurs. L'augmentation du nombre des visiteurs dans la haute-péninsule Bruce va probablement entraîner une demande accrue de points d'accès aux rives.

Lignes directrices :

- Avec l'aide de la communauté locale, Parcs Canada pourra soutenir les possibilités d'ajouter de nouveaux points d'accès au rivage à l'extérieur des limites du parc. On veillera aussi à ne pas accroître l'importance des installations aménagées le long du rivage.
- Parcs Canada élaborera un plan de développement sectoriel pour l'aire d'utilisation diurne du lac Cyprus. Il sera question dans ce plan de la fourniture de services aux utilisateurs des rives (installations de tables de pique-nique, installations sanitaires, équipements récréatifs simples), ainsi que de la nécessité de surveiller l'utilisation des ressources par les visiteurs, afin de protéger ces ressources, et de la nécessité de rationaliser l'utilisation des biens.

- Singing Sands continuera d'être l'un des principaux endroits où les visiteurs pourront utiliser la rive.
- Les informations d'interprétation destinées aux utilisateurs de rives seront concentrées au centre d'accueil; on envisagera la possibilité d'établir un petit poste d'information à Singing Sands.

7.3.8 Visiteurs venus admirer le paysage

Appartiennent au groupe des visiteurs venus admirer le paysage les résidents de la région et les visiteurs de la haute-péninsule Bruce qui circulent sur les chemins locaux ou vicinaux par agrément. Il peut arriver à ces personnes d'arrêter leur voiture pour voir de plus près un attrait. Les possibilités qui leur sont offertes dans la région du parc national de la Péninsule-Bruce sont un peu limitées étant donné que la route 6 est au centre de la péninsule et qu'on n'y trouve pas de points de vue sur les cours d'eau et les rivages.

Les visiteurs venus admirer le paysage peuvent se rendre à un rivage quand il y a une route qui les en rapproche; cette possibilité leur est offerte dans le cas des points d'accès suivants : Singing Sands, anse Little, lac Emmet et la passe à bille Halfway. Tobermory est une autre de leurs destinations possibles. Mis à part des voies d'accès et un nombre limité de places de stationnement, les visiteurs venus admirer le paysage ont besoin de peu de choses; de plus, c'est dans une petite partie de la région qu'elles ont des impacts sur les ressources.

Les visiteurs venus admirer le paysage peuvent aussi profiter des possibilités que leur offrent le parc marin national Fathom Five et le service d'excursions en bateau au crépuscule.

Il y a peut-être un vaste marché inexploité pour le parc parmi les visiteurs venus admirer le paysage dans la région. La plupart des visiteurs de la haute-péninsule Bruce (ils sont environ 350 000 chaque année) pourraient être rangés dans la catégorie des visiteurs venus admirer le paysage, jusqu'à un certain point.

Lignes directrices :

- Parcs Canada offrira aux visiteurs venus admirer le paysage, dans le cadre de son offre globale, la possibilité de vivre des expériences, au centre d'accueil proposé. Ces expériences seront des activités de remplacement, jusqu'à un certain point.





- En collaboration avec le ministère des Richesses naturelles et les Friends of Cabot Head, Parcs Canada étudiera la possibilité d'aider à donner aux visiteurs venus admirer le paysage la possibilité de vivre une expérience touristique au cap cabot. Cette expérience pourrait avoir pour sujet principal l'histoire humaine de la haute-péninsule Bruce; on pourrait utiliser, pour la réaliser, ces ressources existantes : le phare, la maison du gardien de phare, la glissoire et la barge devenue épave.

7.3.9 Résidents locaux et régionaux

Le parc national de la Péninsule-Bruce et le parc marin national Fathom Five font partie du canton de St. Edmunds (comté de Bruce). Au sud et à l'est, le parc est borné par le canton de Lindsay. Les cantons de St. Edmunds et de Lindsay forment, avec une petite partie du canton de Eastnor, l'écosystème de la haute-péninsule Bruce.

Les résidents permanents et saisonniers de cette région sont des alliés clés de Parcs Canada dans la lutte pour la préservation de l'écosystème. Les possibilités qu'offre le parc et la gestion du parc intéressent plus directement les résidents de la région que tout autre groupe d'utilisateurs. Les résidents ont aussi beaucoup de choses, qui font partie de l'ensemble global d'installations, de produits et de services touristiques, à offrir aux autres groupes d'utilisateurs. La protection des ressources du parc les concerne donc tous, parce que ces ressources contribuent à la valeur économique du tourisme dans la région et sont des éléments de leurs habitudes de vie.

Lignes directrices :

- Parcs Canada collaborera avec les résidents de la région, ses partenaires du secteur touristique régional. Le parc peut offrir aux visiteurs des activités basées sur ses ressources naturelles et culturelles. Les collectivités locales peuvent fournir l'infrastructure nécessaire, des services d'hébergement, des épiceries, des restaurants, d'autres services, de même que des activités.
- Parcs Canada mettra en oeuvre des programmes pour aider les résidents locaux et régionaux à connaître et à célébrer les ressources de la région. Il offrira ces programmes en tenant compte des rythmes de travail des résidents (l'été est la saison la plus chargée pour

la plupart d'entre eux); ils seront des programmes permanents et à long terme.

- Parcs Canada donnera aux résidents de la région la possibilité de travailler activement avec le parc; des résidents pourront entre autres devenir membres du Comité consultatif du parc.

7.3.10 Utilisateurs spécialisés

Les utilisateurs spécialisés sont les visiteurs qui viennent dans la haute-péninsule Bruce, et au parc national de la Péninsule-Bruce, pour exercer une activité précise. Cette activité peut avoir un lien très étroit avec la mission de Parcs Canada dans le domaine de la protection des ressources et de la sensibilisation aux questions environnementales; ou ce peut être une activité récréative qui dépend des ressources du parc, mais qui a un impact important sur elles.

Parcs Canada a entrepris une évaluation de nombreuses activités récréatives variées qui sont exercées dans le parc ou qui pourraient l'être, afin de déterminer si elles sont ou seraient compatibles avec sa mission et appropriées au parc. Il a rangé ces activités parmi les trois catégories suivantes :

1. Activités appuyées : activités dont Parcs Canada encourage l'exercice et pour lesquelles il fournira des possibilités, services ou installations.
2. Activités permises, mais non appuyées : activités qui sont permises, mais qui ne nécessitent pas d'installations d'appui ou pour lesquelles Parcs Canada ne fournira pas d'installation d'appui.
3. Activités interdites.

Un certain nombre des activités « permises, mais non appuyées » ou « interdites » pourraient être exercées sans problème dans d'autres parties de la haute-péninsule Bruce, mais ne sont pas compatibles avec les valeurs que défendent les parcs nationaux. Le tableau 1 fait voir les résultats de l'évaluation des activités. On trouvera ci-dessous des informations plus précises sur quelques-une de ces activités.

Lignes directrices :

- Il sera interdit d'utiliser des embarcations à moteur sur les lacs intérieurs situés en totalité dans le parc, y compris sur les lacs Cyprus et Emmett. Cette mesure vise à empêcher l'introduction de la moule zébrée





STRATÉGIES

Plan directeur du parc national de la Péninsule-Bruce

dans les lacs intérieurs, à réduire la pollution de l'eau et à rendre plus belle l'expérience que les visiteurs peuvent vivre grâce aux lacs. L'interdiction frappe aussi les employés du parc, qui peuvent toutefois la transgresser quand l'exigent la sécurité du public ou leur obligation de faire respecter les lois et les règlements.

- L'escalade est une activité que l'on exerce beaucoup à plusieurs endroits de l'escarpement du Niagara. Les publications spécialisées décrivent sept courses dans le parc (aucune n'est autorisée par Parcs Canada), plus 12 autres situées non loin du parc. À bon nombre de ces endroits, on a installé en permanence du matériel d'escalade sur la face de l'escarpement. Or, la face de la falaise et les tabliers d'éboulis sont des ressources extrêmement importantes parce qu'ils supportent un peuplement mûr de thuyas et des essences accompagnatrices. Il faut aussi tenir compte de l'obligation du parc d'assurer la sécurité du public et de la responsabilité du parc à l'égard de ses visiteurs, ainsi que des coûts liés à cette obligation et à cette responsabilité. L'escalade ne sera autorisée que dans les sept courses existantes. Parcs Canada effectuera d'autres études pour connaître davantage les impacts de l'escalade et pour mesurer la viabilité à long terme de cette activité dans le parc. Si on découvre que les impacts sont importants, on pourrait interdire l'activité.
- Comme l'escalade, la spéléologie d'exploration est une activité que l'on exerce un peu dans le parc, même si elle n'est ni autorisée ni appuyée par Parcs Canada. Sa pratique, comme celle de l'escalade, soulève des questions relatives à l'endommagement des ressources, à la sécurité du public, à la responsabilité de Parcs Canada à l'égard du public, ainsi qu'aux coûts qu'elle entraîne. C'est parce que les ressources sont fragiles que la spéléologie d'exploration est interdite dans le parc. Avec la collaboration du milieu de l'enseignement, on élaborera un plan de gestion des cavernes. C'est parce que les ressources sont fragiles que la spéléologie d'exploration est interdite dans le parc, et elle le demeurera jusqu'à ce que le plan de gestion des cavernes soit terminé et approuvé.
- Les pistes de motoneige du parc font partie d'un grand réseau de pistes aménagées dans la haute-péninsule Bruce; ce réseau s'étend dans le sud de la

province. Il est normalement interdit de faire de la motoneige dans les parcs nationaux. Au parc national de la Péninsule-Bruce, on ne peut circuler en motoneige qu'aux endroits suivants : piste aménagée sur des routes du parc, emprises routières municipales non ouvertes, pistes aménagées avant la création du parc. Le motoneigisme a des impacts considérables sur les ressources, y compris la perturbation des rapports prédateurs/proies et des déplacements des animaux. Parcs Canada se penchera sur les impacts à long terme sur les ressources des pistes de motoneige et des activités connexes. Parcs Canada essaiera de trouver, avec l'aide du Tobermory Snowmobile Club, une route de remplacement, à l'extérieur du parc, pour les motoneigistes; quand cette tâche sera terminée, on prévoit interdire l'utilisation des motoneiges à des fins personnelles dans le parc. Les besoins opérationnels tels que l'application de la loi et la sécurité du public pourront, dans des cas exceptionnels, exiger l'utilisation de motoneiges.

- Les chevaux et les sentiers équestres ne sont pas toujours compatibles avec d'autres activités et peuvent avoir des impacts importants sur les ressources (dispersion de plantes non indigènes, etc.). On interdira donc l'équitation sur les terres de Parcs Canada.
- La pêche sportive (pêche à la ligne) dans la baie Georgienne et le lac Huron sera permise dans la mesure où le prévoiront les règlements de la province et l'entente fédérale-provinciale portant création du parc national de la Péninsule-Bruce. On déterminera si on permet ou non la pêche sportive ailleurs dans le parc quand le plan de gestion des ressources aquatiques sera terminé. Ce plan sera établi au cours de la première période quinquennale du présent plan directeur. L'orientation fixée dans le plan de gestion des écosystèmes aquatiques servira de base à la prochaine révision du plan directeur.
- Beaucoup d'utilisateurs spécialisés exercent des activités qui sont très compatibles avec la mission de Parcs Canada et qui, pourtant, nécessitent peu d'installations ou de services spéciaux. Parmi ces activités, il y a l'observation de la nature, l'observation des oiseaux (on est loin d'apprécier à sa juste valeur la haute-péninsule Bruce comme territoire intéressant pour les ornithologues amateurs) et le ski de fond. Les installations prévues pour les autres visiteurs (terrains de stationnement, toilettes, aires de





STRATÉGIES

Plan directeur du parc national de la Péninsule-Bruce

pique-nique, etc.) Répondent aux besoins des utilisateurs spécialisés. On trouvera dans le tableau 1 la liste des activités permises mais non appuyées que pratiquent les utilisateurs spécialisés.

- Quand on aura terminé les inventaires de base des ressources du parc national de la Péninsule-Bruce et de la haute-péninsule Bruce, les Friends of Bruce District, et d'autres groupes semblables pourraient peut-être publier, à l'intention des utilisateurs spécialisés, des listes-types, des guides ou des cartes. Une partie des utilisateurs spécialisés peuvent cependant avoir des impacts très importants sur certaines ressources (dont les orchidées). La publication d'informations sur les espèces rares, menacées d'extinction ou fragiles doit être entreprise avec prudence. Parcs Canada continuera de surveiller les impacts des utilisateurs spécialisés dans certains secteurs vulnérables.





STRATÉGIES

Plan directeur du parc national de la Péninsule-Bruce

TABLEAU 1 :

Évaluation des activités appropriées

Activités terrestres

- Activités artistiques : *permises mais non appuyées*
- Grande randonnée pédestre : *permise et appuyée*; groupe hautement prioritaire
- Cyclisme : *permise mais non appuyée*; chemins publics seulement
- Observation des oiseaux : *permise mais non appuyée*
- Visite en autocar : *permise et appuyée*; groupe cible
- Camping : *permise et appuyée*; groupe hautement prioritaire
- Spéléologie d'exploration : *interdite*
- Escalade : *permise mais non appuyée* (en attendant la réalisation d'une évaluation environnementale)
- Ski de fond : *permise mais non appuyée*
- Randonnée pédestre de jour : *permise et appuyée*; groupe hautement prioritaire
- Randonnée en traîneau tiré par des chiens : *permise mais non appuyée*; chemins public seulement
- Camping collectif : *permise et appuyée*; groupes éducatifs de jeunes seulement
- Équitation : *interdite*
- Observation de la nature : *permise mais non appuyée*
- Course d'orientation : *permise mais non appuyée*
- Patinage à roulettes et à roues alignées : *interdites*
- Pique-nique : *permise et appuyée*
- Promenade en voiture : *permise mais non appuyée*, sauf pour permettre l'accès aux aires d'utilisation du parc
- Patinage : *permise mais non appuyée*
- Promenade ou descente en traîneau ou toboggan : *permise mais non appuyée*
- Motoneigisme : *permise*, d'ici à ce qu'on trouve une piste de remplacement
- Raquette à neige : *permise mais non appuyée*

- Activités spéciales : à déterminer, dans chaque cas, par le directeur du parc.
- Cyclisme de sentier : *permise* sur les chemins publics seulement

Activités nautiques

- Canotage : *permise mais non appuyée*
- Pêche : *permise mais non appuyée*, d'ici à ce que le plan de gestion des ressources aquatiques soit établi
- Kayakisme : *permise mais non appuyée*
- Motonautisme : interdite sur les lacs intérieurs qui se trouvent entièrement dans le parc; *permise mais non appuyée* dans la baie Georgienne et sur le lac Huron
- Planche à voile nautique : *permise mais non appuyée*
- Voile : *permise mais non appuyée*
- Plongée autonome et plongée libre : *permise mais non appuyée*
- Natation : *permise mais non appuyée*
- Ski nautique : *interdite*





7.4 Autres services collectifs

7.4.1 Sécurité du public

Des activités récréatives exercées dans le parc national de la Péninsule-Bruce présentent pour les visiteurs des risques liés à l'environnement dans lequel elles se déroulent; d'autres peuvent présenter des risques à cause du comportement des visiteurs. Parcs Canada doit remplir l'obligation d'assurer la sécurité du public.

Parcs Canada a entrepris un travail destiné à lui permettre de trouver quels sont les dangers auxquels les visiteurs peuvent s'exposer et d'évaluer ces dangers. Ce travail a permis de déterminer que les personnes qui font de la plongée autonome, de la plongée libre, de l'escalade de rocher ou du canotage, courent des risques, et que certains risques liés à l'environnement (présence d'ours noirs et de crotales, virus de la rage, etc.) sont élevés.

On élaborera un plan de sécurité du public en fonction de l'évaluation des risques qui aura été faite; ce plan donnera aux personnels de la région et du parc des instructions et des conseils concernant la fourniture aux visiteurs de services de protection à l'intérieur du parc. Le plan de sécurité du public déterminera quelles sont les mesures prioritaires à prendre pour protéger des visiteurs. Le parc national de la Péninsule-Bruce continuera de coordonner ses activités avec celles d'autres services fédéraux, provinciaux et privés qui s'occupent de services d'urgence ou de programmes de protection de la population.

Objectif :

- Parcs Canada doit pouvoir faire face rapidement et efficacement aux situations découlant d'une urgence environnementale, et minimiser les dangers qui menacent des personnes, l'environnement naturel ou des biens matériels.

Lignes directrices :

Le parc, avec le concours de ses alliés, tiendra compte des principes directeurs suivants quand sera élaboré et mis en oeuvre un programme global destiné à prévenir les situations d'urgence et à faire face à celles qui se présentent.

- Dans la gestion du programme de sécurité du public et de prestation de services d'urgence, on doit mettre

l'accent sur la mise en place de mesures rationalisées et déterminées par la mission du parc, de prévention des accidents et d'intervention.

- L'exécution du programme doit être basée sur une approche globale de la détermination des risques et de la gestion des risques.
- Les programmes de prévention des accidents doivent être considérés comme hautement prioritaires.
- Il faut tenir compte de la sécurité des visiteurs lors de la planification et de la conception des installations et des activités qu'offrira le parc ou dont le parc fera la promotion, ainsi que lors de l'utilisation de ces installations et de l'exécution de ces activités.
- Parcs Canada et les visiteurs du parc sont responsables de l'utilisation prudente du parc.
- Parcs Canada doit fixer, en tenant compte des circonstances, les niveaux de service qui seront offerts aux visiteurs; il doit le faire en se basant sur les normes reconnues et en se conformant à la volonté d'offrir dans les parcs nationaux des services homogènes.
- On doit mettre en oeuvre un programme d'information prévoyant entre autres la communication aux visiteurs d'informations relatives à leur protection.
- Le programme de formation et l'équipement du personnel d'intervention doivent être conformes à des normes nationales.
- On doit appliquer les principes et les procédures de gestion des risques pour les visiteurs, pour minimiser l'impact sur la qualité des expériences offertes aux visiteurs et sur l'environnement naturel et culturel.
- On doit, au besoin, améliorer des ententes existantes et élaborer un nouveau protocole d'entente avec les organismes pertinents dans le but de pouvoir coordonner la gestion de la sécurité du public.

7.4.2 Sentier Bruce

Le sentier Bruce serpente le long de l'escarpement du Niagara, de Queenston (sur la rivière Niagara) à Tobermory. La partie qui traverse le parc national de la Péninsule-Bruce est la plus sauvage et la plus pittoresque de toutes; le parc et la Bruce Trail Association la gèrent depuis longtemps avec succès (cette collaboration a été officialisée par la signature d'un protocole d'entente).





STRATÉGIES

Plan directeur du parc national de la Péninsule-Bruce

L'augmentation du nombre des utilisateurs du sentier Bruce soulève des préoccupations d'ordre opérationnel. La fréquentation considérable, et même extrême, du sentier a des impacts sur ses aires de camping; elle entraîne des problèmes d'hygiène; elle est une source de pollution par les déchets; et l'action humaine provoque des feux. Il faut s'attaquer à ces problèmes pour réduire les impacts de l'utilisation du sentier par les visiteurs et rendre plus intéressantes les expériences que l'on peut vivre dans cette partie du parc.

Ligne directrice :

- Parcs Canada et la Bruce Trail Association uniront leurs efforts pour prévoir des moyens, dans un plan de gestion du sentier Bruce, d'éliminer les causes de problèmes qu'entraîne l'utilisation du sentier Bruce. Le plan de gestion du sentier Bruce traitera de ces sujets : camping, randonnée, impacts sur les ressources, mesures d'atténuation, communication d'informations aux visiteurs, sécurité du public, entretien, gestion des visiteurs, accès, surveillance, coûts.

7.4.3 Services offerts aux personnes handicapées

Parcs Canada s'assurera que l'on rende le parc national de la Péninsule-Bruce raisonnablement accessible aux personnes handicapées. Des installations et des services spéciaux seront mis en place à cet effet. Les activités de planification seront menées avec l'appui des groupes de revendication qui représentent les personnes handicapées; ces groupes agiront comme des partenaires.

Lignes directrices :

- Un plan sur l'accessibilité est en train d'être mis en oeuvre avec l'aide et la participation active de groupes qui s'intéressent à la question des besoins des personnes handicapées.
- Dans le plan des services du parc, il sera tenu compte de l'orientation fixée dans le plan sur l'accessibilité; on y définira une stratégie à long terme concernant les besoins des personnes handicapées. De cette façon, on s'assurera de donner aux personnes à mobilité réduite, aux malentendants et aux personnes ayant des troubles visuels la possibilité de connaître les principaux thèmes traités dans le parc et de profiter d'un ensemble représentatif d'activités récréatives et éducatives du parc. C'est à cette fin

que l'on offrira des ensembles intégrés de services et d'installations accessibles.

7.5 Éducation du public

L'une des fonctions importantes de Parcs Canada consiste à aider les visiteurs à devenir des défenseurs de l'environnement, à les sensibiliser aux questions environnementales, puis à les aider à dépasser ce stade et à passer à l'action. Il remplit cette fonction en donnant aux visiteurs l'occasion d'utiliser ses ressources et en exerçant des activités éducatives (communication d'informations, exécution de programmes, etc.).

Pour comprendre et apprécier le parc national de la Péninsule-Bruce, et pour en profiter pleinement, les visiteurs doivent connaître ses ressources et leur importance, ainsi que comprendre les rapports qu'il y a entre ces ressources et leur vie. C'est la raison pour laquelle sont exécutés les programmes d'interprétation et d'éducation du public du parc. Ce dernier offre aux visiteurs une gamme d'expériences progressives; certaines les sensibilisent aux questions environnementales, d'autres les aident à comprendre l'environnement, d'autres sont conçues pour leur faire apprécier l'environnement; d'autres, enfin, peuvent les amener à faire des actions pour protéger l'environnement. Il y a donc un lien direct entre les programmes d'interprétation et d'éducation du public et la protection de l'environnement.

Objectifs :

- S'assurer que tous les visiteurs savent qu'ils sont dans un parc national et élargir l'appui au parc national de la Péninsule-Bruce, à l'écosystème de la haute-péninsule Bruce et à tout le réseau d'aires protégées de Parcs Canada.
- Concevoir des programmes de communication destinés à faire comprendre le patrimoine naturel et culturel de l'écosystème de la haute-péninsule Bruce; collaborer avec des alliés pour élaborer de tels programmes.
- Transmettre des informations sur les actions que la population peut faire pour contribuer à la protection de l'environnement.
- Communiquer au moins des messages d'interprétation de base à toutes les personnes qui visitent la haute-péninsule Bruce; exercer des activités de com-





STRATÉGIES

Plan directeur du parc national de la Péninsule-Bruce

munication pour chaque groupe de visiteurs du parc, en tenant compte de ses priorités et de ses besoins.

7.5.1 Thèmes traités dans le parc

Les messages relatifs au parc national de la Péninsule-Bruce peuvent s'articuler autour de thèmes. Ces thèmes constituent la base des programmes d'interprétation du parc; on en trouvera une description dans l'annexe 1; on peut les regrouper sous quatre rubriques :

1. Écosystème régional
2. Histoire de la péninsule-Bruce
3. Par des actions, contribuer à la protection de l'environnement
4. Messages du ministère

Lignes directrices :

- On continuera d'exécuter un programme d'interprétation pour les visiteurs et d'autres groupes cibles. Ce programme visera entre autres à susciter des appuis à la cause de la protection de l'environnement de la haute-péninsule Bruce et du parc national de la Péninsule-Bruce.
- Les thèmes du parc formeront la base du programme de communication du parc national de la Péninsule-Bruce, conjointement avec ceux du parc marin national Fathom Five. Le programme de communication visera à faire comprendre les thèmes.
- Parcs Canada cherchera toujours à collecter des informations relatives à ses thèmes, pour que ses programmes de communication soient toujours plus précis et plus intéressants.
- Les messages sur la protection du public et les mesures d'urgence doivent atteindre tous les visiteurs; on les mettra en évidence pour les dirigeants de groupes d'élèves et d'autres groupes de jeunes.
- Parcs Canada unira ses efforts à ceux de certains de ses alliés (Friends of Bruce District, autres parcs de l'escarpement du Niagara, Bruce Trail Association, etc.) Pour interpréter l'écosystème de la haute-péninsule Bruce et de la Réserve de la biosphère de l'escarpement du Niagara.

7.5.2 Centre d'accueil

L'une des fonctions importantes de Parcs Canada consiste à donner la possibilité aux visiteurs de comprendre

et d'apprécier la valeur des ressources patrimoniales d'importance nationale du pays et, dans le contexte de la Réserve de la biosphère de l'escarpement du Niagara, à favoriser l'exercice par l'être humain d'activités viables pour l'environnement. Parcs Canada peut prendre divers moyens pour s'acquitter de cette tâche. Les expériences vécues dans les parcs sont toujours importantes pour comprendre et apprécier les ressources des parcs. Le centre d'accueil est le moyen le plus efficace et le plus utilisé par les gestionnaires des parcs pour renseigner la plupart des segments de visiteurs sur les possibilités de découvrir un parc.

Il est important aussi d'avoir un programme qui interprète les ressources. Le premier stade de la compréhension, pour la majorité des groupes d'utilisateurs, c'est celui où ils prennent tout simplement connaissance des possibilités d'explorer un parc. Les visiteurs ne peuvent pas découvrir par eux-mêmes certaines caractéristiques d'un parc (la profondeur de l'eau dans la baie Georgienne, par exemple). En donnant plus d'informations aux visiteurs sur l'importance des ressources d'un parc, on peut les faire passer du stade de la simple connaissance de l'existence du parc à celui où ils apprécient le parc. Quand les personnes connaissent des ressources, elles peuvent les apprécier, puis devenir des partisans de la protection de ces ressources, de l'écosystème et, finalement, de la planète.

Désireux d'utiliser le plus efficacement possible ses ressources financières et humaines, Parcs Canada a profité de la proximité du parc marin national Fathom Five et du parc national de la Péninsule-Bruce pour fournir ses principaux services aux visiteurs des deux endroits dans un centre d'accueil unique.

En 1988, Parcs Canada a ouvert un centre d'accueil provisoire, à Tobermory; l'immeuble est situé sur un terrain loué; on pourra continuer de l'utiliser si les négociations concernant le renouvellement du bail sont fructueuses. À cause de l'étroitesse du centre d'accueil actuel (il est à peine plus grand qu'un kiosque d'information), on ne peut y offrir tous les services désirables; le centre reçoit quand même quelque 40 000 visiteurs chaque année, pendant les deux mois où il est ouvert.

Pendant la préparation du plan directeur du parc marin national Fathom Five, qui a été faite avant l'élaboration du présent plan, il est apparu clairement que la question





STRATÉGIES

Plan directeur du parc national de la Péninsule-Bruce

de l'emplacement permanent des installations du parc soulevait un intérêt considérable dans la population de la région, qu'elle suscitait même des controverses. Pour trouver une solution qui satisferait aux exigences de la communauté et de Parcs Canada, on a créé un groupe de travail dont la mission consistait à examiner la question de l'emplacement du centre d'accueil, de la base d'activités nautiques, du Centre d'inscription des plongeurs et des bureaux de l'administration du parc (qui serviraient aussi bien à Fathom Five qu'au parc national de la Péninsule-Bruce); le groupe devait aussi faire des recommandations au sujet du choix des emplacements. Ce groupe de travail était en fait un sous-comité du Comité consultatif du parc; il était responsable de ses activités devant Parcs Canada et le canton de St. Edmunds; ses membres étaient des résidents de la région et des employés de Parcs Canada. Le groupe de travail a tenu deux journées portes ouvertes pour recueillir les opinions de la population. Le Comité consultatif a approuvé les recommandations du groupe de travail concernant l'utilisation d'un site sur la base terrestre, à la pointe Burnt.

Après avoir pris connaissance de la recommandation, Parcs Canada a évalué les ressources du secteur proposé pour connaître les types d'impacts qu'y aurait la mise en place d'une route, d'un immeuble et d'un terrain de stationnement. Parcs Canada a jugé que ces impacts seraient trop importants pour que le site recommandé soit utilisé. On étudiera la possibilité d'aménager des entiers de randonnée dans la zone de la pointe Burnt, sur la base terrestre de Fathom Five.

Le centre d'accueil constitue toujours un élément essentiel du programme d'accueil des visiteurs du parc national de la Péninsule-Bruce et du parc marin national Fathom Five. Parcs Canada continuera de chercher à déterminer, en collaboration avec les collectivités de la région, quel serait le meilleur endroit pour le construire. À cause des compressions budgétaires, le parc pourrait être obligé de trouver des sources de financement non gouvernementales.

Lignes directrices :

- Parcs Canada s'est engagé à mettre sur pied un centre d'accueil pour interpréter les thèmes du parc national de la Péninsule-Bruce et du parc marin national Fathom Five. Il respectera cet engagement

en tenant compte des impacts de la réalisation du projet sur l'environnement et des besoins des utilisateurs. Le centre d'accueil et l'infrastructure accompagnatrice (routes, terrain de stationnement, égouts, installations d'alimentation électrique, etc.) seront situés dans le canton de

St. Edmunds. Ils devront à la fois bien servir les intérêts du canton et de Parcs Canada et remplir adéquatement leur rôle d'instruments d'accueil des visiteurs canadiens. Le centre d'accueil sera construit en collaboration étroite avec la collectivité locale.

- Parcs Canada cherchera activement à obtenir la participation de parrains et d'autres alliés à la planification et à la construction du centre d'accueil.
- On utilisera le centre d'accueil provisoire, situé à Tobermory, jusqu'à ce que le centre d'accueil permanent soit construit. L'heure de la construction du nouveau centre dépendra de la disponibilité des fonds nécessaires.
- Comme le centre d'accueil provisoire, le centre d'accueil permanent fournira des services d'interprétation et d'accueil aux visiteurs du parc marin national Fathom Five et du parc national de la Péninsule-Bruce.
- Le centre d'accueil servira à transmettre des informations à tous les visiteurs et à fournir des services d'initiation et d'interprétation destinés à tous les visiteurs, mais il sera une ressource particulièrement importante pour les utilisateurs de produits éducatifs et les personnes en voyage organisé; il sera conçu en tenant compte des besoins de ces touristes. On prévoit que le nouveau centre d'accueil permettra à Parcs Canada de fournir des services à un plus grand nombre de groupes, et aux groupes d'utilisateurs de produits éducatifs de visiter le parc et Fathom Five à n'importe quel moment de l'année scolaire (actuellement, ils le font surtout le printemps et l'automne). En recevant plus de groupes, Parcs Canada devrait aider à stabiliser l'économie du tourisme dans la haute-péninsule Bruce.

7.6 Travailler avec nos alliés

L'idée que Parcs Canada doit travailler avec ses alliés des secteurs public et privé est entremêlée aux autres idées contenues dans ce plan directeur. Parcs Canada reconnaît que les parcs nationaux et les communautés





STRATÉGIES

Plan directeur du parc national de la Péninsule-Bruce

qui les entourent influent les uns sur les autres de diverses façons.

Parcs Canada s'engage toujours à gérer et à exploiter ses sites en tenant compte de la région dans laquelle ils se trouvent. Pour respecter cet engagement, il doit être sensible aux préoccupations locales et travailler en collaboration avec des organismes publics et d'autres organisations ayant une vision des choses semblable à la sienne, dans le but d'atteindre des objectifs compatibles. Parcs Canada croit que la collaboration est profitable aux régions et à ses parcs.

Pour réaliser ses objectifs de collaboration dans la région du parc national de la Péninsule-Bruce, Parcs Canada doit collaborer et se tenir en liaison d'une manière régulière avec d'autres organismes du gouvernement fédéral, la province, les Premières nations, les administrations locales et régionales, les associations de gens d'affaires, les associations touristiques, les organisations non gouvernementales et les résidents de la région. Le parc national de la Péninsule-Bruce emprunte actuellement plusieurs voies pour collaborer avec des particuliers et des groupes : Comité consultatif, associations coopérantes, bénévolat, ententes de coopération, etc.

Les associations coopérantes sont des groupes formés pour aider Parcs Canada à remplir ses missions et à améliorer ses programmes, le plus souvent en donnant la possibilité aux visiteurs de vivre un plus grand nombre d'expériences sur le terrain. Dès sa création en 1983, l'association coopérante Friends of Bruce District a joué un rôle actif pour le parc provincial Fathom Five. Parcs Canada la remercie de cet appui; il souhaite voir continuer ce partenariat indispensable et vital.

Le travail des bénévoles permet d'améliorer les programmes de Parcs Canada. Les bénévoles contribuent entre autres à la mise en oeuvre du programme d'interprétation et des programmes de recherche. Ils continueront d'être un outil très important pour Parcs Canada.

Parcs Canada met en oeuvre des ententes officielles et des ententes sans caractère officiel conclues avec de nombreuses organisations. Récemment, il a donné un caractère officiel, par la signature d'un protocole d'entente, à une entente sans caractère officiel qui le liait depuis longtemps à la Bruce Trail Association et en

vertu de laquelle les parties collaboraient à l'aménagement et à la gestion de pistes de randonnées sur le sentier Bruce.

Objectifs :

- Collaborer avec les Premières nations (les Chippewas de Nawash et la Nation ojibway de Saugeen) en vue de conserver les ressources naturelles et culturelles de l'écosystème de la haute-péninsule Bruce.
- Collaborer avec des organisations fédérales, provinciales, régionales et locales, la Niagara Escarpment Commission, ainsi qu'avec des particuliers, en vue de réaliser des objectifs communs en matière de protection de l'écosystème de la haute-péninsule Bruce et de fourniture de possibilités au public, ainsi que pour s'attaquer à des sujets de préoccupation communs.
- S'assurer que les activités de Parcs Canada et celles d'autres organisations de la région se complètent.
- Créer des ententes officielles ou sans caractère officiel, au besoin, pour améliorer l'offre de programmes de Parcs Canada
- Faire connaître et apprécier davantage aux résidents de la région le parc national de la Péninsule-Bruce, son rôle dans la Réserve de la biosphère de l'escarpement du Niagara, ainsi que ses objectifs et stratégies de gestion, en leur donnant la possibilité de jouer un rôle dans la planification, la gestion et l'exploitation du parc.

Lignes directrices :

Parcs Canada cherchera à gérer le parc national de la Péninsule-Bruce comme il doit l'être en tant qu'aire centrale de la Réserve de la biosphère de l'escarpement du Niagara; il collaborera avec la province de l'Ontario, les cantons de St. Edmunds, Lindsay et Eastnor, ainsi qu'avec les résidents et les propriétaires fonciers de la région, en vue de mettre en oeuvre le concept de réserve de la biosphère.

- Parcs Canada travaillera de concert avec le ministère des Richesses naturelles, les Premières nations, les cantons et d'autres parties (dont les propriétaires fonciers de la région), dans le but d'en arriver à une compréhension générale des ressources naturelles de





STRATÉGIES

Plan directeur du parc national de la Péninsule-Bruce

l'écosystème de la haute-péninsule Bruce, sur laquelle pourront être basées des stratégies de gestion.

- Conscient du rôle important que jouent le parc national de la Péninsule- Bruce et le parc marin national Fathom Five dans le tourisme régional, le personnel de Parcs Canada continuera d'être un partenaire actif. Parcs Canada collaborera avec les collectivités locales, la Bruce Peninsula Tourism Association, le ministère des Ressources naturelles et d'autres parties, afin de promouvoir le concept de tourisme viable basé sur des ressources naturelles durables.
- Parcs Canada unira ses efforts à ceux du monde de l'enseignement en vue d'élaborer une approche intégrée de la recherche sur l'écosystème de la haute-péninsule Bruce. On donnera la priorité aux principaux secteurs de recherche; on fera connaître à un large public les résultats des études.
- On cherchera à conclure ou à reconduire des ententes officielles ou sans caractère officiel avec des organisations gouvernementales, selon ce qu'il conviendra, en vue de fournir au public des services à la fois efficaces et économiques. C'est ainsi que l'on renouvellera l'entente en vertu de laquelle le service d'ambulance, le service d'incendie et d'autres services partagent des bateaux, des pompes à incendie, d'autres matériels et des ressources humaines, chaque fois que cela convient. Mentionnons aussi que Parcs Canada discute actuellement avec la Garde côtière canadienne de la possibilité de construire à Tobermory une base d'activités navales qu'utiliseraient conjointement les deux organisations.
- Il existe déjà un comité consultatif qui conseille le directeur du parc au sujet de questions relatives à la planification, à l'exploitation et à la gestion du parc national de la Péninsule-Bruce et du parc marin national Fathom Five; ce comité continuera de jouer son rôle. On en examinera toutefois le mandat pour s'assurer qu'il est toujours aussi pertinent et utile.
- Parcs Canada continuera de collaborer avec la Bruce Trail Association en vue de donner la possibilité aux visiteurs de faire des randonnées dans le parc national de la Péninsule-Bruce, en conformité avec le protocole d'entente existant.
- Parcs Canada continuera de favoriser l'existence d'une entente de collaboration avec les Friends of Bruce District.
- Parcs Canada continuera de donner la possibilité à des groupes et personnes bénévoles de contribuer, par des moyens appropriés, à l'accomplissement de sa mission.





ADMINISTRATION ET OPÉRATIONS

Plan directeur du parc national de la Péninsule-Bruce

8.0 ADMINISTRATION ET OPÉRATIONS

Le parc national de la Péninsule-Bruce a besoin d'installations et d'équipements pour exercer ses activités d'administration, de maintenance, d'entretien et de gestion, et ainsi remplir son rôle auprès du public et atteindre ses objectifs de gestion. Pour ce qui est de leur administration et de leurs opérations, le parc national de la Péninsule-Bruce et le parc marin national Fathom Five sont complètement intégrés.

8.1 Bureaux du parc

Les personnels de gestion et d'administration du parc occupent actuellement un petit immeuble provisoire construit sur un terrain loué, en face de l'école publique de St. Edmunds. Le service des gardes est basé temporairement dans des installations louées, à Tobermory; ses locaux sont insuffisants; l'équipement de sauvetage est dispersé, et il n'est pas aussi facile qu'on le voudrait d'y avoir accès. Les employés qui s'occupent des activités des visiteurs sont éparpillés (il y en a au bureau de la zone du lac Cyprus, dans l'immeuble de l'Administration, au centre d'inscription des plongeurs); l'espace dont ils disposent est insuffisant. Enfin, le personnel chargé des travaux généraux d'entretien utilise les bâtiments de l'aire de service située à côté du bureau de la zone du lac Cyprus.

Objectifs :

- S'occuper de la gestion et de la l'exploitation du parc national de la Péninsule-Bruce d'une manière efficace, et exercer les activités de contrôle et de protection nécessaires. Les fonctions d'administration et d'exploitation doivent être remplies à partir des lieux qui permettent le mieux d'assurer l'efficacité de la gestion et de bien servir le public.

Lignes directrices :

- On mettra sur pied des installations d'administration permanentes. Ce projet sera réalisé après l'exécution d'évaluations environnementales, l'élaboration d'un plan de développement sectoriel et l'établissement des détails du projet. On pourrait regrouper les installations d'administration permanentes et le centre d'accueil. L'organisation temporaire existantes sera maintenue, à la condition que l'on s'entende au sujet du renouvellement des baux, tant qu'une installation permanente ne sera pas bâtie. Il faudra peut-être trou-

ver de l'espace pour aménager d'autres bureaux qui serviront d'ici à ce que l'installation permanente soit construite.

- On continuera d'utiliser l'aire de service du parc située près du camping du lac Cyprus.
- Il a été proposé que l'on aménage des bureaux pour le service des gardes à l'intérieur de la nouvelle base des activités navales, qui doit être construite à Tobermory et utilisée conjointement par Parcs Canada et la Garde côtière canadienne. On trouvera une description détaillée de cette base dans le plan directeur du parc marin national Fathom Five.
- Le personnel d'interprétation disposera de locaux dans le centre d'accueil permanent.

8.2 Gestion des biens immobiliers

Les limites du parc national de la Péninsule-Bruce sont fixées dans l'entente fédérale-provinciale portant création du parc. On continue d'acquérir des terres; il peut s'écouler beaucoup d'années avant que l'on ait fini d'acquérir toutes les terres situées à l'intérieur des limites du parc. Il se peut donc qu'une partie des terres qui sont aujourd'hui des biens privés demeurent des biens privés pendant toute la période sur laquelle porte le présent plan directeur.

Les limites fixées dans l'entente suivent généralement celles des lots et concessions que des relevés avaient permis de déterminer. À quelques endroits, cependant, ces limites divisent des lots, dont une partie se retrouve donc à l'intérieur du parc, l'autre à l'extérieur. Il y a même des terres qui ont été acquises par le gouvernement fédéral et dont une partie est à l'extérieur du territoire décrit dans l'entente. Parcs Canada veut corriger ces anomalies en respectant l'esprit de l'entente.

Lignes directrices :

- Conformément à l'entente fédérale-provinciale création du parc national de la Péninsule-Bruce, on acquerra des terres situées à l'intérieur du parc par des ventes de gré à gré.
- Parcs Canada n'acquerra aucune propriété dans laquelle un tiers a des intérêts. Parcs Canada favorise la tenue de négociations directes entre les parties concernées dans les cas où cette situation se présente.





ADMINISTRATION ET OPÉRATIONS

Plan directeur du parc national de la Péninsule-Bruce

• Les limites du parc national de la Péninsule-Bruce ont été fixées dans l'entente fédérale-provinciale portant création du parc. Depuis, de nombreuses années se sont écoulées, et on constate aujourd'hui l'existence d'anomalies. Pour mettre fin à ces anomalies, Parcs Canada propose ce qui suit:

1. La limite dans l'angle sud-ouest du parc, laquelle suit une longue diagonale qui ne correspond pas aux limites des lots, devrait être modifiée de manière à ce qu'elle suive les limites des lots et que la superficie totale du parc demeure à peu près la même.
 2. La limite du parc devrait être portée jusqu'à la route 6 dans la zone de la forêt du comté de Bruce, pour que la totalité des terres acquises soient à l'intérieur du parc.
 3. La limite devrait être modifiée pour tenir compte de l'aire d'entretien des routes, située le long de la route 6 et/ou de l'aire de pique-nique de la rivière Crane si jamais l'un ou l'autre de ces terrains était offert au parc.
 4. Quand Parcs Canada acquerra, si jamais il le fait, la réserve naturelle de la Federation of Ontario Naturalists, il faudra porter la limite du parc, dans cette zone, jusqu'à la route 6, pour qu'elle suive les limites des lots.
- Il faudrait faire des études additionnelles sur les limites du parc, quand elles ne correspondent pas à celles des lots. Cet exercice ne serait pas destiné à agrandir le parc; il viserait à empêcher l'existence d'anomalies.

8.3 Recettes

Comme la plupart des organismes gouvernementaux, Parcs Canada fait face à d'importantes compressions budgétaires. Afin de recouvrer une grande partie des coûts des services offerts dans ses parcs, Parcs Canada imposera des frais aux utilisateurs de certains services. Les recettes provenant des droits d'utilisation serviront à soutenir le programme de Parcs Canada.

Un certain nombre des services fournis par les parcs nationaux profitent manifestement à l'ensemble de la population canadienne, et non pas seulement aux visiteurs; c'est le cas des activités de protection des ressources. Mais d'autres services répondent à des besoins privés ou personnels; c'est le cas de la fourni-

ture d'emplacements de camping ou de bois à brûler:

pour ces services, Parcs Canada appliquera une politique de recouvrement des coûts. Parcs Canada veut que ses frais soient équitables et pertinents.

Les personnes qui veulent exploiter une entreprise à l'intérieur du parc national devront obtenir une entente écrite.

8.4 Apparence des installations

Lignes directrices :

- Les structures doivent être conçues de manière à ce qu'elles s'intègrent bien au décor naturel du parc et que, chaque fois que cela convient, elles correspondent au caractère de la collectivité locale où elles sont érigées. Pour les construire, on utilisera des matériaux naturels (des pierres de la région, par exemple), quand c'est possible.
- On cherchera à minimiser l'impact visuel des installations par le choix de leur emplacement et par leur conception.

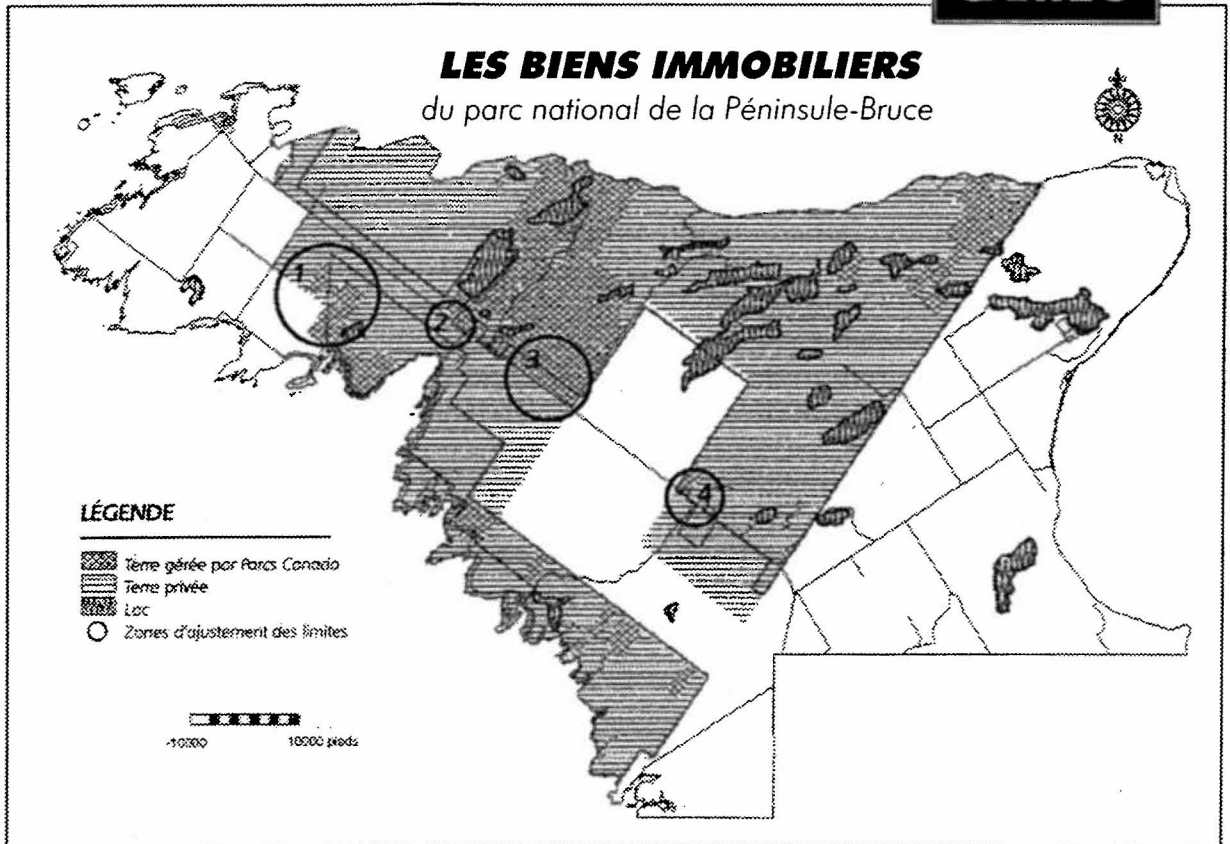




CARTE DES BIENS IMMOBILIERS

Plan directeur du parc national de la Péninsule-Bruce

CARTE 5





ÉVALUATION DES INCIDENCES ENVIRONNEMENTALES

Plan directeur du parc national de la Péninsule-Bruce

9.0 ÉVALUATION DES INCIDENCES ENVIRONNEMENTALES

Comme l'exigent la Politique de Parcs Canada et le Processus administratif d'évaluation environnementale des projets de politiques et de programmes présentés à l'examen du Cabinet, les propositions contenues dans ce plan directeur du parc ont été examinées afin d'établir leurs incidences environnementales. Le but de l'évaluation des incidences environnementales est de s'assurer que les conséquences possibles pour l'environnement sont étudiées dès les premières étapes du processus de planification, et que les initiatives qui découlent de la planification de la gestion du parc sont acceptables en ce qui concerne l'environnement.

Il faut noter que toutes les initiatives qui sont conformes aux exigences de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale seront soumises à des évaluations environnementales propres aux projets dès que les plans préliminaires seront disponibles.

Les initiatives de planification exposées dans ce document ont été évaluées par une firme d'experts-conseils en environnement. La première évaluation a été faite au niveau d'un examen environnemental préalable. Cet examen préalable a pour but de préciser l'importance des incidences environnementales possibles découlant d'un projet ou d'une initiative, d'identifier la nécessité d'atténuer ces incidences, de modifier la proposition, ou d'approfondir les examens. Des trente-cinq concepts ou initiatives identifiés dans le plan directeur, onze ont été jugés comme pouvant avoir des incidences environnementales négatives plus sérieuses. Ces onze concepts ou initiatives ont été évalués à un deuxième niveau d'examen environnemental; ce sont les suivants :

- retarder le zonage du parc jusqu'à ce que le remembrement des terres à l'intérieur du parc soit plus avancé;
- aménager un centre d'accueil;
- réaménager et peut-être agrandir le camping du lac Cyprus;
- modifier le tracé du sentier Bruce dans la partie est du parc;
- aménager divers nouveaux sentiers de randonnée d'un jour;

- étudier la possibilité d'un meilleur accès des rivages;
- conserver Singing Sands comme le principal secteur public d'accès au rivage;
- étudier la possibilité d'introduire les visiteurs à la formation de Cabot Head;
- accroître l'utilisation et les services éducatifs au printemps et à l'automne;
- aménager des installations administratives permanentes;
- bâtir une nouvelle base des opérations maritimes à Tobermory, et y relocaliser les bureaux du service des gardes de parc.

Deux des concepts ou des initiatives ci-dessus étaient d'une nature si générale qu'il était impossible de procéder à une évaluation environnementale sans renseignements supplémentaires. Ce sont les propositions qui concernent l'introduction des visiteurs à la formation de Cabot Head, et l'augmentation de l'utilisation et des services éducatifs au printemps et à l'automne. Ces propositions sont donc incluses dans le plan directeur à la condition que des évaluations particulières aient lieu avant la mise en application, lorsque d'autres renseignements seront disponibles.

La proposition concernant la remise à plus tard du zonage du parc n'avait pas d'incidences environnementales directes, bien que l'on ait reconnu que tout changement dans l'utilisation des terres qui pourrait intervenir dans l'intervalle pourrait avoir des incidences environnementales négatives. En conséquence, tout changement proposé dans l'utilisation des terres sera examiné à la lumière de ces faits.

Les incidences environnementales associées aux trois initiatives portant sur de nouveaux bâtiments, c'est-à-dire le centre d'accueil, la base des opérations maritimes et le bâtiment administratif, peuvent être atténuées grâce aux mesures suivantes : 1) une sélection attentive de l'emplacement des installations, 2) le recours à des pratiques de génie et de construction respectueuses de l'environnement, 3) le choix du moment de la construction de façon à réduire au minimum les perturbations de la faune, 4) la remise dans leur état naturel des secteurs récupérés, et 5) l'éducation et le contrôle des visiteurs. Les incidences environnementales seront soigneusement évaluées au cours du processus de sélection des





ÉVALUATION DES INCIDENCES ENVIRONNEMENTALES

Plan directeur du parc national de la Péninsule-Bruce

emplacements, et pour chacun des emplacements, on procédera à des examens environnementaux propres aux projets, conformément à la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale.

Quatre autres concepts ou initiatives concernaient l'aménagement du parc, la réfection et peut-être l'agrandissement du camping du lac Cyprus et du secteur environnant, la modification du tracé du sentier Bruce, l'aménagement de nouveaux sentiers de randonnée d'un jour, et l'aménagement d'un meilleur accès public aux rivages. Les incidences liées à ces propositions ont trait à l'aliénation des terres, à la perte de végétation et d'habitat, et à l'utilisation par les visiteurs. Les incidences environnementales peuvent être atténuées en recourant à l'approche décrite ci-dessus en ce qui concerne les édifices.

La dernière proposition concernait le maintien du secteur Singing Sands comme principal accès public au rivage, et donc la poursuite des incidences actuelles dans ce secteur. Ces incidences sont considérées comme importantes, car ce secteur est désigné comme une aire d'intérêt naturel et scientifique d'importance provinciale. L'initiative proposée devra être étudiée plus à fond, de façon à s'assurer que l'aire d'importance provinciale ne subisse pas d'effets négatifs.

Les principales incidences négatives résiduelles sont associées aux concepts ou aux initiatives qui prévoient l'aménagement de nouvelles installations et l'agrandissement des installations existantes. Les incidences pourraient conduire à dénaturer d'autres terres du parc, à causer la perte de végétation et d'habitat, à fragmenter l'habitat et à créer des obstacles aux déplacements de la faune. L'importance de ces incidences dépendra de la façon dont ces projets seront mis en oeuvre.

Globalement, l'évaluation environnementale a permis de conclure que le plan de gestion proposé comprenait de nombreux avantages, notamment en ce qui a trait au maintien de l'intégrité écologique, à la protection des ressources, à la limitation du développement, à la limitation des activités des visiteurs, à la promotion de l'éducation des visiteurs, et à la collaboration avec les autres intéressés. On propose de restreindre ou d'interdire totalement des activités à incidences plus considérables, telles que la spéléologie, l'alpinisme, la pratique de la motoneige et le motonautisme.





ANNEXE A

Plan directeur du parc national de la Péninsule-Bruce

ANNEXE A

Thèmes - Programmes de communication et d'interprétation du parc

L'écosystème de la région

- Écosystèmes des basses-terres du Saint-Laurent/Grands Lacs : y compris les sujets suivants : isolement dû à la géographie de la péninsule et l'incidence que cela a eu sur l'histoire naturelle et la présence humaine; aménagement du littoral; utilisation incompatible de terres
- Écosystème de la haute-péninsule Bruce : raison d'être de la protection accordée aux ressources du parc national de la Péninsule-Bruce; structure et fonction des écosystèmes, de Tobermory à Swan Lake; partenariats régionaux voués à la protection de l'écosystème

L'histoire de la péninsule Bruce

- Les Premières nations et la péninsule Saugeen
- L'escarpement du Niagara, littoral des Grands Lacs
- La rive du lac Huron
- La topographie de la péninsule Bruce et la dolomite
- La péninsule Bruce : un habitat pour des espèces spéciales

Agir pour protéger l'environnement

- Les principes de la gestion des écosystèmes
- Gérance de l'environnement : l'action gouvernementale
- Écocivisme : l'action de la population
- Des occasions d'agir : le bénévolat
- Les risques des milieux naturels : ours, crotales, feux de forêt, sumac vénéneux (herbe à la puce), autres risques naturels

Les enjeux environnementaux d'ensemble

- Les Grands Lacs, leur passé, leur avenir
- La perte d'habitats

Les messages du Ministère

- Patrimoine canadien
- Identité nationale
- Parcs Canada et sa mission
- Raison d'être des parcs nationaux : Bruce et Fathom Five, des aires centrales de la Réserve de la biosphère de l'escarpement du Niagara

Le parc national de la Péninsule-Bruce traitera ces thèmes conjointement avec le parc marin national Fathom Five.





ANNEXE B

Plan directeur du parc national de la Péninsule-Bruce

ANNEXE B

Plans qui seront établis une fois le plan directeur approuvé

1. Plan des services du parc (établi conjointement avec le plan des services du parc marin national Fathom Five)
2. Plan de gestion des écosystèmes du parc
3. Plan des sentiers du parc
4. Plan de gestion du sentier Bruce
5. Plan de gestion des cavernes
6. Plan de gestion des ressources aquatiques
7. Plan de gestion des ressources culturelles
8. Plan de gestion des collections
9. Plan de sécurité du public
10. Plan d'aménagement sectoriel - Aire d'utilisation de l'entrée de la zone du lac Cyprus
11. Plan d'aménagement sectoriel - Aire d'utilisation diurne du lac Cyprus
12. Plan d'aménagement sectoriel - Réhabilitation d'emplacements du camping du lac Cyprus
13. Plans et études divers relatifs au centre d'accueil
14. Plan de gestion de la flore
15. Plan de gestion des incendies
16. Plan de surveillance des ressources.





ANNEXE C

Plan directeur du parc national de la Péninsule-Bruce

ANNEXE C

Membres du Comité consultatif du parc national de la Péninsule-Bruce et du parc marin national Fathom Five

Le Comité consultatif doit avoir comme membres des représentants de groupes qui s'intéressent beaucoup au parc national de la Péninsule-Bruce et au parc marin national Fathom Five; il est donc représentatif des groupes auxquels appartiennent ses membres, plutôt que du grand public. Les membres du Comité ont pour tâche de protéger les intérêts de leur groupe; ils sont choisis par les groupes. La représentation au sein de ce Comité peut varier en fonction des besoins et du revirement des intérêt public.

Dans le passé, les groupes suivants ont été représentés au sein du Comité consultatif:

- Bruce Trail Association
- Bruce Peninsula Sportsmen's Association
- Bruce Peninsula Tourist Association
- Société pour la protection des parcs et des sites naturels du Canada
- Première nation chippewa de Nawash
- Comté de Bruce
- Friends of Bruce District Parks
- Niagara Escarpment Commission
- Ontario Underwater Council
- St. Edmunds Property Owners Association
- Première nation de Saugeen
- Chambre de commerce de Tobermory
- Canton de St. Edmunds
- Upper Bruce Peninsula Sportsmen's Association
- Parcs Canada
- Le Comité consultatif compte un président et un secrétaire



